

Société anonyme au capital de 5 052 644 851,20 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris  
542 044 524 RCS Paris

**PREMIER AMENDEMENT AU  
DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020**

**DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 12 MAI 2021**

Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2020 déposé auprès de l'AMF le 9 mars 2021, sous le numéro D. 21-0105.



Ce premier amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 12 mai 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel de Natixis peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

**SOMMAIRE**  
**PREMIER AMENDEMENT AU**  
**DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020**

<b>1 - Communiqué de presse du 6 mai 2021 - Présentation des résultats au 31 mars 2021</b>	<b>3</b>
<b>2 - Communiqués relatifs à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Natixis</b>	<b>29</b>
<b>3 - Autres communiqués de presse au 6 mai 2021</b>	<b>31</b>
<b>4 – Présentation de Natixis</b>	<b>33</b>
<b>5 - Gouvernement d'entreprise</b>	<b>34</b>
<b>6 - Facteurs de risques, Gestion des risques et Pilier III</b>	<b>36</b>
<b>7 - Capital et actionariat</b>	<b>54</b>
<b>8 - Assemblée générale</b>	<b>56</b>
<b>9 - Responsable de l'Amendement au Document d'enregistrement universel et de ses amendements</b>	<b>57</b>
<b>10 - Informations générales</b>	<b>58</b>
<b>11 - Table de concordance et incorporation par référence</b>	<b>60</b>

## 1 Communiqué de presse du 6 mai 2021 - Présentation des résultats au 31 mars 2021

L'information financière de Natixis pour le premier trimestre 2021 est constituée du communiqué de presse présenté ci-dessous, des slides de résultat et des annexes aux slides attachés, disponibles sur le site de Natixis : [https://www.natixis.com/natixis/jcms/tki\\_5074/fr/informations-financieres-trimestrielles](https://www.natixis.com/natixis/jcms/tki_5074/fr/informations-financieres-trimestrielles)

### Résultats 1T21

#### Des fondations établies pour le plan stratégique 2024

Résultat net 1T21 publié à +225 M€ (-204 M€ au 1T20) et +239 M€ en sous-jacent<sup>1</sup> (-81 M€ au 1T20)

RoTE 1T21 sous-jacent<sup>1</sup> à 10,4%

Ratio CET1 Bâle 3 fully-loaded<sup>2</sup> à 11,6%, +330 pb au-dessus des exigences réglementaires

### ACTIVITÉ DES MÉTIERS

PNB SOUS-JACENT<sup>1</sup> DES MÉTIERS : 2,1 MD€ AU 1T21, EN PROGRESSION DE +21% SUR UN AN

#### Gestion d'actifs et de fortune : croissance de l'activité et progression des encours

PNB sous-jacent<sup>1</sup> hors H2O AM en progression de +11% sur un an (stable incluant H2O AM) grâce notamment à une progression des commissions de gestion et des revenus financiers

Actifs sous gestion de NIM en hausse de +3% sur le trimestre à 1 153 Md€<sup>3</sup>

Collecte nette sur produits long-terme en Gestion d'actifs de ~6 Md€<sup>3</sup> au 1T21 principalement portée par les affiliés Nord-Américains avec notamment un retour à une collecte nette positive chez Harris. Collecte nette sur produits long terme supérieure à 20 Md€<sup>3</sup> sur les douze derniers mois

#### BGC : développement continu de l'activité et coût du risque en amélioration

PNB sous-jacent<sup>1</sup> en hausse de +38% sur un an (+9% hors effets marquage de dividende et XvA du 1T20). Croissance des revenus portée à la fois par les activités de Global markets et de Global finance

Coefficient d'exploitation sous-jacent<sup>1</sup> en amélioration à 58,6% au 1T21 (1T20 à 78,0%) grâce à un effet ciseaux positif

Coût du risque bénéficiant d'un environnement favorable au 1T21 mais restant élevé à 52 pb des encours

RoE sous-jacent<sup>1</sup> à 12,3% au 1T21

#### Assurance : activité commerciale et résultats solides

Hausse du PNB sous-jacent<sup>1</sup> de +5% sur un an au 1T21 avec un effet ciseaux positif

RoE sous-jacent<sup>1</sup> à ~30% au 1T21

Assurance vie<sup>4</sup> : croissance des encours de +4% sur le trimestre à 75,7 Md€ (dont 27% en unités de compte)

#### Paiements : croissance des revenus et investissement

PNB sous-jacent<sup>1</sup> en progression de +4% sur un an au 1T21 malgré les mesures de restriction liées au COVID-19 en France

RoE sous-jacent<sup>1</sup> à 10,6% au 1T21 tout en continuant à investir pour un développement pérenne

### SITUATION FINANCIÈRE

Résultat net sous-jacent<sup>1</sup> à +239 M€ au 1T21 (+225 M€ en vision publiée) vs. -81 M€ au 1T20 (-204 M€ en vision publiée). RoTE sous-jacent<sup>1</sup> à 10,4% au 1T21

Ratio CET1 Bâle 3 FL<sup>2</sup> à 11,6% au 31 mars 2021 (en ligne avec son niveau du 4T20), s'établissant +330 pb au-dessus des exigences réglementaires

*« Natixis enregistre au premier trimestre 2021 des performances qui confirment la dynamique positive engagée depuis le second semestre 2020 ; les transformations réalisées au cours des derniers mois continuent de porter leurs fruits et permettent aux métiers de Natixis de s'inscrire dans une trajectoire de développement pérenne.*

*Ces résultats constituent une base solide pour entamer le plan stratégique 2021-2024 dans de bonnes conditions, et permettre aux quatre métiers de Natixis de poursuivre leur croissance dans le cadre du projet de simplification et développement présenté par le Groupe BPCE en février dernier.*

*Je salue l'engagement exceptionnel de toutes nos équipes, pleinement mobilisées durant cette crise sans précédent, au service de nos clients pour contribuer à la réussite d'une relance durable. »*

**Nicolas Namias, directeur général de Natixis**

*Les chiffres de l'année 2020 ont été retraités des évolutions de normes appliquées et de l'évolution de l'organisation interne de la Gestion d'actifs et de fortune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir note méthodologique). <sup>1</sup> Hors éléments exceptionnels. Hors éléments exceptionnels et hors IFRIC 21 pour le calcul du coefficient d'exploitation, RoE et RoTE <sup>2</sup> Voir note méthodologique <sup>3</sup> Hors H<sub>2</sub>O AM (~18 Md€ d'encours au 31 mars 2021) <sup>4</sup> Hors traité de réassurance avec CNP*

## RÉSULTATS DU 1T21

Le 06 mai 2021, le conseil d'administration a examiné les résultats de Natixis du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

M€	1T21 retraité	1T20 retraité	1T21 vs. 1T20 retraité	1T21 dont sous- jacent	1T20 dont sous- jacent	1T21 vs. 1T20 sous- jacent	1T21 sous- jacent incl. H2O	1T20 sous- jacent incl. H2O	1T21 vs. 1T20 sous- jacent incl. H2O
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 073</b>	<b>1 655</b>	<b>25%</b>	<b>2 049</b>	<b>1 638</b>	<b>25%</b>	<b>2 068</b>	<b>1 733</b>	<b>19%</b>
<i>dont métiers</i>	2 037	1 693	20%	2 052	1 700	21%	2 071	1 795	15%
Charges	-1 659	-1 560	6%	-1 614	-1 557	4%	-1 628	-1 579	3%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>414</b>	<b>95</b>	<b>x4.4</b>	<b>435</b>	<b>81</b>	<b>x5.4</b>	<b>440</b>	<b>153</b>	<b>x2.9</b>
Coût du risque	- 92	- 193		- 92	- 193		- 92	- 193	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>323</b>	<b>- 98</b>	<b>NR</b>	<b>344</b>	<b>- 113</b>	<b>NR</b>	<b>349</b>	<b>- 40</b>	<b>NR</b>
Mise en équivalence et autres	6	- 8		6	6		4	6	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>328</b>	<b>- 107</b>	<b>NR</b>	<b>349</b>	<b>- 107</b>	<b>NR</b>	<b>353</b>	<b>- 34</b>	<b>NR</b>
Impôt	- 95	1		- 100	5		- 102	- 9	
Intérêts minoritaires	- 10	- 10		- 11	- 10		- 12	- 39	
<b>Résultat net - pdg excl. Coface &amp; H2O AM</b>	<b>224</b>	<b>- 116</b>	<b>NR</b>	<b>239</b>	<b>- 111</b>	<b>NR</b>			
Contribution nette Coface	7	- 118		0	1		0	1	
Contribution nette H2O AM	- 6	29		0	29		0	0	
<b>Résultat net - pdg incl. Coface &amp; H2O AM</b>	<b>225</b>	<b>- 204</b>	<b>NR</b>	<b>239</b>	<b>- 81</b>	<b>NR</b>	<b>239</b>	<b>- 81</b>	<b>NR</b>

Le **PNB sous-jacent** est en hausse de +25% sur un an (+19% en incluant H2O AM) avec une base de comparaison favorable du fait de divers éléments, directement ou indirectement liés au contexte COVID-19 ayant impacté le 1T20 (effets de marquage du portefeuille de seed-money, effets de marquage des dividendes sur Equity et ajustements XvA - voir page 12). Tous les métiers présentent une croissance de leurs revenus, avec la BGC en hausse de +38% sur un an, la Gestion d'actifs et de fortune à +11% sur un an, l'Assurance à +5% sur un an et les Paiements à +4% sur un an.

Les **charges sous-jacentes** sont en hausse de +4% sur un an, découlant de la croissance des revenus et de ses impacts sur les charges variables. Le **coefficient d'exploitation sous-jacent<sup>1</sup>** de Natixis atteint 72,3% au 1T21 (85,2% au 1T20).

Le **coût du risque sous-jacent** s'améliore de trimestre à trimestre et sur un an, mais reste toutefois au-dessus de son niveau normalisé (voir ci-dessous pour les expositions aux secteurs sensibles). Exprimé en points de base des encours de crédit (hors établissements de crédit), le **coût du risque sous-jacent des métiers** s'établit à 52 pb au 1T21.

Le **résultat net part du groupe ajusté de l'impact IFRIC 21 et hors éléments exceptionnels** s'élève à 353 M€ au 1T21. En intégrant les éléments exceptionnels (-14 M€ net d'impôt au 1T21) et l'impact IFRIC 21 (+114 M€ au 1T21), le **résultat net part du groupe publié au 1T21** s'établit à 225 M€.

Le **RoTE sous-jacent<sup>1</sup> de Natixis** s'établit à 10,4% au 1T21 hors impact IFRIC 21 (vs. 0,8% au 1T20).

À titre indicatif, l'exposition de Natixis au secteur **Pétrole et Gaz** s'élève au 31/03/2021 à ~10,2 Md€ d'EAD (*Exposure At Default*) nette<sup>2</sup> (~60% Investment Grade) dont ~0,7 Md€ sur les producteurs indépendants et les sociétés de services américains plus sensibles/vulnérables à la variation des cours des matières premières. L'exposition de Natixis au secteur **Aviation** s'élève au 31/03/2021 à ~3,8 Md€ d'EAD nette<sup>2</sup>, est très diversifiée sur près d'une trentaine de pays (dont aucun n'ayant un poids supérieur à 25% des expositions), sécurisée à hauteur de >90% et pour majorité Investment Grade. L'exposition de Natixis au secteur **Tourisme** s'élève au 31/03/2021 à ~2,1 Md€ d'EAD nette, principalement sur la région EMEA et est essentiellement constituée de leaders de l'industrie.

<sup>1</sup> Voir note méthodologique. Hors éléments exceptionnels et hors IFRIC 21 <sup>2</sup> Périmètres Energy & Natural Resources + Real Assets

## RÉSULTATS 1T21

### Éléments exceptionnels

M€		1T21	1T20
Variation de change des TSS en devises (PNB)	Hors pôles	39	24
Provision pour litige (PNB)	BGC	- 15	0
Contribution au fond de solidarité Assurance (PNB)	Assurance	0	- 7
Coûts d'investissement TEO (Charges)	Métiers & Hors pôles	- 28	0
Stratégie immobilière et autres (Charges)	Métiers & Hors pôles	- 17	- 3
Défaut du Liban sur la participation ADIR Assurance (Mises en équivalence)	Assurance	0	- 14
Changement de valeur de MEE sur Coface (Contribution nette Coface)	Coface	7	- 7
Moins-value sur Coface (Contribution nette Coface)	Coface	0	- 112
Variation de change H2O AM (Contribution nette H2O AM)	H2O AM	- 6	0
Impact sur impôt		5	- 4
Impact sur intérêts minoritaires		1	0
<b>Impact total en Résultat net - pdg</b>		<b>(14)</b>	<b>- 123</b>

### Détail des coûts d'investissement TEO par métier

M€	1T21	1T20
AWM	- 6	0
BGC	- 7	0
Assurance	0	0
Paiement	- 1	0
Hors pôles	- 14	0
<b>Impact sur les charges</b>	<b>- 28</b>	<b>0</b>

Stratégie immobilière et autres : - 14M€ dans le Hors Pôle et -3M€ dans les Paiements au 1T21 et principalement du Hors Pôle 1T20.

Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 3

## Gestion d'actifs et de fortune

M€	1T21	1T20	1T21 vs. 1T20	1T21 vs. 1T20 FX constant
<b>Produit net bancaire</b>	<b>755</b>	<b>680</b>	<b>11%</b>	<b>17%</b>
dont Gestion d'actifs <sup>1</sup>	689	615	12%	19%
dont NIE	25	24	4%	4%
dont Gestion de fortune	41	41	1%	1%
Charges	- 581	- 559	4%	9%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>174</b>	<b>121</b>	<b>44%</b>	<b>58%</b>
Coût du risque	- 2	1		
Mise en équivalence/autres	0	- 2		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>172</b>	<b>119</b>	<b>44%</b>	
Coefficient d'exploitation <sup>2</sup>	76.4%	81.7%	-5.3pp	
RoE après impôt <sup>2</sup>	10.4%	9.1%	1.3pp	

## Gestion d'actifs et de fortune incluant H2O AM

M€	1T21	1T20	1T21 vs. 1T20
<b>Produit net bancaire</b>	<b>773</b>	<b>774</b>	<b>0%</b>
dont Gestion d'actifs <sup>1</sup>	707	710	0%
dont NIE	25	24	4%
dont Gestion de fortune	41	41	1%
Charges	-594	-581	2%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>179</b>	<b>193</b>	<b>-7%</b>
Coût du risque	-2	1	
Mise en équivalence/autres	-2	-2	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>175</b>	<b>192</b>	<b>-9%</b>

**Le RBE sous-jacent du pôle** progresse de +44% sur un an au 1T21. Le PNB sous-jacent de la Gestion d'actifs (AM) hors commissions de surperformance est en hausse +10% sur un an au 1T21, principalement porté par les commissions de gestion et les revenus financiers. **Les commissions de surperformance de l'AM** atteignent 18 M€ au 1T21 contre 3 M€ au 1T20 (hors H2O AM) et proviennent principalement de Loomis. La contribution nette au PNB des affiliés nord-américains et européens est en hausse sur un an. **Les charges sous-jacentes du pôle** sont en hausse de +4% sur un an au 1T21 (effet ciseaux positif), incluant une baisse de -4% des charges autres que de personnel en AM.

**Les marges de l'AM hors commissions de surperformance et hors H2O AM** atteignent ~23 pb au 1T21 et ~37 pb hors Ostrum AM (-0,7 pb QoQ). Les marges se situent à ~34 pb pour les affiliés en Amérique du Nord et à ~39 pb pour les affiliés en Europe hors Ostrum AM (dont les marges sont à ~3 pb).

**Les encours de l'AM<sup>3</sup>** sont en hausse de +3% sur le trimestre à 1 153 Md€ avec une collecte nette positive et des effets marché (+9 Md€) ainsi que change/autres (+22 Md€) également positifs. Une amélioration de la performance des fonds est à noter sur le 1T21 avec ~75% des fonds classés dans les deux premiers quartiles à 3 ans et ~85% à 5 ans (dont ~30% dans le premier décile). **La collecte nette sur produits long-terme de l'AM<sup>3</sup>** atteint ~6 Md€ au 1T21, portée par les affiliés nord-américains sur les stratégies *fixed income* et *equity* (collecte nette positive chez Harris Associates en provenance de clients institutionnels, encours dépassant les 115 Md\$ à fin mars 2021). La collecte est stable chez les affiliés européens avec une tendance positive sur les stratégies ESG et les actifs privés, compensant une décollecte sur les actifs assurantiels. La collecte nette sur produits long-terme atteint plus de 20 Md€ sur les 12 derniers mois, notamment soutenue par les plateformes de distribution US et Internationale.

<sup>1</sup> Asset management incluant le Private equity <sup>2</sup> Voir note méthodologique. Hors éléments exceptionnels et hors impact IFRIC 21  
<sup>3</sup> Europe incluant Dynamic Solutions et Vega IM, excluant H2O AM (18 Md€ AuM au 31/03/2021). US incluant WCM IM

Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 3

## Banque de grande clientèle

M€	1T21	1T20	1T21 vs. 1T20	1T21 vs. 1T20 FX constant
<b>Produit net bancaire</b>	<b>940</b>	<b>680</b>	<b>38%</b>	<b>43%</b>
<i>PNB hors desk CVA/DVA/autres</i>	929	733	27%	31%
Charges	- 576	- 559	3%	6%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>364</b>	<b>121</b>	<b>X3.0</b>	<b>x3.3</b>
Coût du risque	- 81	- 194		
Mise en équivalence/autres	3	2		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>286</b>	<b>- 70</b>	<b>NR</b>	
<i>Coefficient d'exploitation<sup>1</sup></i>	58.6%	78.0%	-19.4pp	
<i>RoE après impôt<sup>1</sup></i>	12.3%	-1.9%	14.2pp	

**Le PNB sous-jacent** de la Banque de grande clientèle affiche une hausse de +38% sur un an au 1T21, notamment du fait d'une faible base de comparaison avec un 1T20 ayant été impacté par les annulations de dividendes et les effets XvA. En retraitant ces éléments, le PNB sous-jacent serait en hausse de +9% sur un an.

**Global markets** : les revenus **FICT** atteignent 330 M€ au 1T21, en hausse vs. 4T20 mais en baisse par rapport au 1T20, sous les effets combinés d'une plus faible contribution de la Trésorerie et de l'activité Change ayant bénéficié de la forte volatilité des marchés à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Forte croissance de l'activité **Crédit**. Les revenus **Equity** atteignent 167 M€ au 1T21 grâce à des conditions de marché favorables et au rebond de l'activité commerciale, notamment au sein des réseaux du Groupe BPCE.

**Global finance** : les revenus atteignent 336 M€ au 1T21, en hausse de +13% sur un an, portés principalement par un surcroît de revenus de portefeuille générés à la fois auprès de *Corporates* ainsi qu'en *Real assets* et *Infrastructure*.

**Investment banking/M&A** : les revenus d'**Investment banking** bénéficient d'une très bonne activité obligataire (DCM) en hausse au 1T21. Les revenus de l'activité **M&A** sont en revanche en baisse sur un en regard d'un bon 1T20.

**Le coefficient d'exploitation sous-jacent<sup>1</sup>** atteint 58,6% au 1T21 (78,0% sur 1T20) avec un effet ciseau positif en dépit de coûts variables en hausse reflétant la performance du trimestre.

**Le coût du risque sous-jacent** s'améliore, bénéficiant d'un environnement favorable au 1T21, mais demeure toujours à des niveaux élevés avec des provisions provenant notamment des secteurs Tourisme et Aviation.

**Le RoE<sup>1</sup> sous-jacent** à 12,3% sur 1T21.

<sup>1</sup> Voir note méthodologique. Hors éléments exceptionnels et hors impact IFRIC 21



Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 3

## Assurance

M€	1T21	1T20	1T21 vs. 1T20
<b>Produit net bancaire</b>	<b>240</b>	<b>229</b>	<b>5%</b>
Charges	- 138	- 134	4%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>102</b>	<b>95</b>	<b>7%</b>
Coût du risque	0	0	
Mise en équivalence/autres	2	3	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>104</b>	<b>99</b>	<b>6%</b>
<i>Coefficient d'exploitation<sup>1</sup></i>	<i>52.7%</i>	<i>51.9%</i>	<i>0.8pp</i>
<i>RoE après impôt<sup>1</sup></i>	<i>33.0%</i>	<i>33.3%</i>	<i>-0.3pp</i>

Le PNB sous-jacent de l'Assurance progresse de +5% sur un an au 1T21.

Les charges sous-jacentes sont en hausse de +4% sur un an au 1T21 pour un effet ciseaux positif de +1 pp. Le coefficient d'exploitation sous-jacent<sup>1</sup> s'élève à 52,7% au 1T21, en légère hausse par rapport au 1T20 (51,9%). Le RBE sous-jacent est quant à lui en croissance de +7% sur un an au 1T21.

Le RoE sous-jacent<sup>1</sup> atteint 33,0% au 1T21, en ligne avec les niveaux du 1T20 (33,3%) et de 2020 (33,2%).

### Indicateurs commerciaux<sup>2</sup>

La collecte brute en Assurance vie atteint **3,5 Md€** et la collecte nette **2,3 Md€ au 1T21**, en hausse vs. 1T20 grâce au dynamisme commercial observé en janvier/février (+18% sur un an). Les encours atteignent 75,7 Md€ à fin mars 2021 (+4% sur le trimestre) dont 27% sous la forme de contrats en unités de compte (37% de la collecte brute).

Concernant l'Assurance dommages, le ratio combiné s'établit à 92,8% au 1T21 (+2,5 pp sur un an). Le taux d'équipement est à 28,7% (+0,8 pp sur le trimestre) pour les Banques Populaires et à 32,1% (+0,6 pp sur le trimestre) pour les Caisses d'Épargne.

<sup>1</sup> Voir note méthodologique. Hors éléments exceptionnels et hors impact IFRIC 21 <sup>2</sup> Hors traité de réassurance avec CNP

Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 3

## Paielements

M€	1T21	1T20	1T21 vs. 1T20
<b>Produit net bancaire</b>	117	113	4%
Charges	- 102	- 93	10%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	15	20	-26%
Coût du risque	0	2	
Mise en équivalence/autres	0	0	
<b>Résultat avant impôt</b>	14	21	-32%
<i>Coefficient d'exploitation<sup>1</sup></i>	86.9%	81.9%	4.9pp
<i>RoE après impôt<sup>1</sup></i>	10.6%	15.7%	-5.1pp

Le PNB sous-jacent est en hausse de +4% sur un an au 1T21, malgré les restrictions liées au contexte sanitaire en France :

- **Payment Processing & Solutions** : le PNB est en hausse de +6% sur un an au 1T21 avec un nombre de transactions de compensation cartes en hausse de +2% par rapport au 1T20. Les transactions sans contact représentent ~45% des transactions au 1T21, en hausse sur un an (~31% au 1T20). Croissance des transactions de paiement instantané (x2,1 vs. 1T20) ;
- **Digital** : **PayPlug** a bénéficié de son positionnement auprès des petits/moyens commerçants (volumes d'affaires multipliés par 2,1 sur un an au 1T21) avec une accélération notable observée auprès des réseaux du Groupe BPCE (volumes d'affaires multipliés par 4,7 sur un an au 1T21). **Dalenys** a continué d'observer une croissance de son volume d'affaires, à +30% sur un an au 1T21 ;
- **Benefits** : les volumes d'émissions sur les activités *Reward* titres cadeaux sont en progression de +17% sur un an au 1T21 et de +23% sur l'activité chèques restaurant. Confirmation de l'inflexion observée sur l'activité de **Comitéo** reflétant les récents succès commerciaux. Renforcement des synergies et des activités par l'acquisition de **Jackpot** offrant une API permettant de générer et distribuer des cartes *e-gift* d'un grand nombre d'enseignes à la demande.

Le coefficient d'exploitation sous-jacent<sup>1</sup> s'élève à 86,9% au 1T21 (81,9% au 1T20) avec un maintien des investissements au service d'un développement pérenne et ce, malgré un ralentissement temporaire de la croissance des revenus.

Le RoE sous-jacent<sup>1</sup> atteint 10,6% au 1T21 (15,7% en 1T20).

<sup>1</sup> Voir note méthodologique. Hors éléments exceptionnels et hors impact IFRIC 21

Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 3

## Hors pôles

M€	1T21	1T20	1T21 vs. 1T20
<b>Produit net bancaire</b>	- 3	- 62	
Charges	- 217	- 214	2%
FRU	- 135	- 163	-17%
Other	- 82	- 51	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>- 220</b>	<b>- 276</b>	<b>-20%</b>
Coût du risque	- 8	- 2	
Mise en équivalence/autres	1	2	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 227</b>	<b>- 275</b>	<b>-18%</b>

**Le PNB sous-jacent** du Hors pôles est quasi-nul au 1T21, enregistrant une amélioration vs. un 1T20 qui avait été négativement impacté par un effet FVA (*Funding Value Adjustments*) de -71 M€ faisant suite à la dégradation des conditions de marché en mars 2020.

**Les charges sous-jacentes** sont marginalement en hausse sur un an vs. une base 1T20 relativement basse et avec une réduction de la contribution au FRU.

**Le RBE sous-jacent** est en amélioration vs. 1T20.

## STRUCTURE FINANCIÈRE

### Bâle 3 fully-loaded<sup>1</sup>

Au 31 mars 2021, le ratio CET1 Bâle 3 fully-loaded de Natixis s'établit à 11,6%.

- Les fonds propres CET1 Bâle 3 fully-loaded s'élèvent à 12,3 Md€
- Les RWA Bâle 3 fully-loaded s'élèvent à 105,7 Md€

#### Principaux impacts 1T21 sur le ratio CET1 :

- +34 pb liés à la capacité bénéficiaire
- -11 pb liés à l'impact IFRIC21
- -11 pb liés au provisionnement du dividende 2021 (sur la base d'un taux de distribution de 60%)
- -8 pb liés aux RWA/autres

Au 31 mars 2021, les ratios Bâle 3 fully-loaded de Natixis s'établissent à 13,2% pour le Tier 1 et 15,2% pour le Total capital.

Proforma des impacts réglementaires estimés sur 2021 liés à TRIM Banks et SA-CCR (-20 pb d'impact cumulé post actions de mitigation) et de l'impact lié à la cession de la participation de Natixis dans H2O AM à hauteur de 50,01% (+10 pb), le ratio CET1 Bâle 3 fully-loaded de Natixis s'établirait à 11,5%.

### Bâle 3 phasé, y compris résultat et dividendes de l'exercice<sup>1</sup>

Au 31 mars 2021, les ratios Bâle 3 phasés de Natixis y compris résultat et dividendes de l'exercice s'établissent à 11,6% pour le CET1, 13,4% pour le Tier 1 et 15,6% pour le Total capital.

- Les fonds propres Common Equity Tier 1 s'élèvent à 12,3 Md€ et les fonds propres Tier 1 à 14,2 Md€
- Les RWA de Natixis s'élèvent à 105,7 Md€ et se décomposent en :
  - risque de crédit : 71,0 Md€
  - risque de contrepartie : 7,5 Md€
  - risque de CVA : 1,7 Md€
  - risque de marché : 12,5 Md€
  - risque opérationnel : 13,0 Md€

### Actif net comptable par action

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 19,6 Md€ au 31 mars 2021, dont 2,0 Md€ de titres hybrides (TSS) inscrits en capitaux propres à la juste valeur (hors plus-value de reclassement).

Au 31 mars 2021, l'actif net comptable par action ressort à **5,48€** pour un nombre d'actions, hors actions détenues en propre, égal à 3 155 441 451 (le nombre total d'actions étant de 3 157 903 032). L'actif net tangible par action (déduction des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles) s'établit à **4,24€**. Après prise en compte du provisionnement du dividende 2021 au taux de distribution de 60%, l'actif net tangible par action s'établit à **4,18€**.

### Ratio de levier<sup>1</sup>

Au 31 mars 2021, le ratio de levier s'établit à **4,4%**.

### Ratio global d'adéquation des fonds propres

L'excédent en fonds propres du conglomérat financier (ratio global d'adéquation des fonds propres) au 31 mars 2021 est estimé à près de 2,9 Md€.

<sup>1</sup> Voir note méthodologique

## ANNEXES

### Précisions méthodologiques :

**Les résultats au 31/03/2021 ont été examinés par le conseil d'administration du 06/05/2021.**

Les éléments financiers au 31/03/2021 sont présentés conformément aux normes IAS/IFRS et interprétations IFRIC telles qu'adoptées dans l'Union européenne et applicables à cette date.

Les séries trimestrielles de l'année 2020 ont été mises à jour des évolutions de normes adoptées pour la communication financière du 1er trimestre 2021 et de l'évolution de l'organisation interne de la Gestion d'actifs et de fortune à partir du 1er janvier 2021 :

### Evolution des normes appliquées :

- Le taux de rémunération analytique des fonds propres alloués aux métiers a été revu à la baisse, afin de refléter la baisse des taux d'intérêts souverains de long terme aux Etats-Unis et en Europe, et en retenant toujours une référence de taux sur 10 ans moyennés sur longue période ;

- Les taux d'allocation analytique des charges de structure des fonctions holding de Natixis vers les pôles ont été revus en fonction d'une analyse récente des ressources allouées par les différentes fonctions support vers les métiers.

Ces évolutions des normes de gestion sont neutres pour les comptes consolidés de Natixis, mais ont un impact au niveau de chaque pôle et du hors pôles, en PNB (pour le premier point) et en charges (pour le second). **Par ailleurs, le calcul du RoTE de Natixis est ajusté en neutralisant les gains et pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres (comme c'est déjà le cas pour le calcul du RoE de Natixis).**

### Évolution de l'organisation interne de la Gestion d'actifs et de fortune :

Au cours du premier trimestre 2021, un protocole d'accord a été signé portant sur la cession des 50,01% du capital de H2O AM détenus par Natixis au management de la société de gestion.

Les séries trimestrielles de l'année 2020 ont été retraitées en isolant la contribution de H2O AM en bas du compte de résultat, les différents soldes intermédiaires de gestion (PNB, charges ...) étant ainsi désormais présentés hors contribution de H2O AM. Par ailleurs, la contribution de H2O AM aux résultats 2021 de Natixis sera limitée à la constatation de la variation des écarts liés à la conversion EUR/GBP, qui sera classée en élément exceptionnel (voir page 3).

### Performances des métiers mesurées en Bâle 3 :

- Les performances des métiers de Natixis sont présentées dans un cadre réglementaire Bâle 3. Les actifs pondérés Bâle 3 sont appréciés sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013 (y compris traitement en compromis danois pour les entités éligibles).
- **Le RoTE de Natixis** est calculé en considérant au numérateur le résultat net part du groupe duquel sont déduits les coupons sur les TSS (l'économie d'impôt y afférent étant déjà comptabilisée en résultat à la suite de la mise en application de l'amendement à la norme IAS 12). Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres part du groupe moyens en IFRS, après distribution des dividendes<sup>1</sup>, dont sont exclus les dettes hybrides moyennes, les immobilisations incorporelles moyennes et les écarts d'acquisition moyens et en neutralisant les gains et pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres.
- **Le RoE de Natixis** est calculé en considérant au numérateur le résultat net part du groupe duquel sont déduits les coupons sur les TSS (l'économie d'impôt y afférent étant déjà comptabilisée en résultat à la suite de la mise en application de l'amendement à la norme IAS 12). Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres part du groupe moyens en IFRS, après distribution des dividendes<sup>1</sup>, dont sont exclus les dettes hybrides moyennes et en neutralisant les gains et pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres.
- **Le RoE des pôles métiers** est calculé sur la base des fonds propres normatifs auxquels sont ajoutés les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles relatives au pôle. L'allocation de capital aux métiers de Natixis s'effectue sur la base de 10,5% de leurs actifs pondérés moyens en Bâle 3. Les métiers bénéficient de la rémunération des fonds propres normatifs qui leurs sont alloués.

**Actif net comptable** : calculé en considérant les capitaux propres part du Groupe (déduction faite des propositions de distribution de dividendes arrêtées par le conseil d'administration soumises au vote de l'assemblée générale<sup>1</sup>), retraités des hybrides et de la plus-value liée au reclassement des hybrides en capitaux propres. L'actif net comptable tangible est corrigé des écarts d'acquisition des mises en équivalence, des écarts d'acquisitions retraités et des immobilisations incorporelles retraités ci-après :

<sup>1</sup> La proposition de dividende au titre de l'année 2020 est déduite de l'actif net comptable et de l'actif net tangible. Pour le calcul du RoE et du RoTE de Natixis, le dividende FY21 provisionné, basé sur un taux de distribution de 60%, est aussi déduit.

M€	31/03/2021
Écarts d'acquisition	3 596
Retraitement impôt différé passif du pôle AWM & autres	- 333
<b>Écarts d'acquisition retraités</b>	<b>3 263</b>

M€	31/03/2021
Immobilisations incorporelles	662
Retraitement impôt différé passif du pôle AWM & autres	- 7
<b>Immobilisations incorporelles retraitées</b>	<b>655</b>

**Réévaluation de la dette senior propre** : composante « risque de crédit émetteur » valorisée à partir d'une méthode approchée d'actualisation des cash flows futurs, contrat par contrat, utilisant des paramètres tels que courbe des taux de swaps et spread de réévaluation (basé sur la courbe *reoffer* BPCE). Adoption de la norme IFRS 9 le 22 novembre 2016 autorisant l'application anticipée des dispositions relatives au risque de crédit propre dès l'exercice clos le 31/12/2016.

**Capital et ratios phasés y compris résultat et dividendes de l'exercice** : Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois, avec mesures transitoires. **Présentation incluant les résultats de l'exercice et les dividendes<sup>1</sup> déclarés au titre de ce même exercice.**

**Capital et ratios fully-loaded** : Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois, sans mesures transitoires. **Présentation incluant les résultats de l'exercice, nets de dividendes<sup>1</sup> déclarés au titre de ce même exercice.**

**Ratio de levier** : le calcul s'effectue selon les règles de l'acte délégué, sans mesures transitoires (présentation incluant les résultats de l'exercice en cours, nets de dividendes<sup>1</sup>) et avec hypothèse de renouvellement des émissions subordonnées non éligibles en Bâle 3 par des instruments éligibles. Les opérations de financement sur titres traitées avec des chambres de compensation sont compensées en application des principes posés par IAS32, sans prise en compte des critères de maturité et devises. Ratio présenté après annulation des opérations avec les affiliés, en attente d'autorisation de la BCE.

**Éléments exceptionnels** : les données et commentaires de cette présentation sont basés sur les comptes de résultats de Natixis et de ses métiers retraités des éléments comptables exceptionnels détaillés en page 3 de ce communiqué de presse. Les données et commentaires qualifiés de « sous-jacents » excluent ces éléments exceptionnels. Les comptes de résultats de Natixis et de ses métiers incluant ces éléments sont en annexes de ce communiqué de presse.

**Retraitement de l'impact IFRIC 21** : le coefficient d'exploitation, le RoE et le RoTE hors impact IFRIC 21 au 1T21 se calculent en prenant en compte ¼ du montant des taxes et cotisations annuelles soumises à cette norme de comptabilisation.

**Capacité bénéficiaire** : résultat net part du groupe retraité des éléments exceptionnels et de l'impact IFRIC 21.

**Charges** : somme des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

**IAS 12** : à compter du 3<sup>e</sup> trimestre 2019, en application de l'amendement à la norme IAS 12 : impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux coupons sur les TSS précédemment enregistrée dans les réserves consolidées est désormais comptabilisée au compte de résultat sur la ligne impôt sur les bénéfices.

<sup>1</sup> La proposition de dividende au titre de l'année 2020 est déduite, de même que le dividende FY21 provisionné, basé sur un taux de distribution de 60%.

## Natixis - Consolidé (retraité)

M€	1T20	2T20	3T20	4T20	1T21	1T21 vs. 1T20
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 655</b>	<b>1 544</b>	<b>1 738</b>	<b>2 239</b>	<b>2 073</b>	<b>25%</b>
Charges	-1 560	-1 282	-1 371	-1 558	-1 659	6%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>95</b>	<b>261</b>	<b>367</b>	<b>681</b>	<b>414</b>	<b>x4.4</b>
Coût du risque	- 193	- 289	- 210	- 159	- 92	
Mises en équivalence	- 8	1	2	- 1	5	
Gains ou pertes sur autres actifs	0	4	2	1	0	
Variation de valeur écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 107</b>	<b>- 23</b>	<b>161</b>	<b>522</b>	<b>328</b>	<b>NR</b>
Impôt	1	- 2	- 57	- 130	- 95	
Intérêts minoritaires	- 10	- 8	- 9	- 24	- 10	
<b>Résultat net - pdg excl. Coface &amp; H2O AM</b>	<b>- 116</b>	<b>- 33</b>	<b>94</b>	<b>367</b>	<b>224</b>	<b>NR</b>
Contribution nette Coface	- 118	- 27	- 41	- 7	7	
Contribution nette H2O AM	29	3	- 14	- 38	- 6	
<b>Résultat net - pdg incl. Coface &amp; H2O AM</b>	<b>- 204</b>	<b>- 57</b>	<b>39</b>	<b>323</b>	<b>225</b>	<b>NR</b>

Les chiffres sont retraités tel qu'expliqué en note méthodologique. Un tableau de passage entre les chiffres retraités et la vision comptable est disponible en page 13.

### Tableau récapitulatif des principaux impacts COVID-19 au 2020 (hors éléments classés en exceptionnels)

M€	1T20	2T20	3T20	4T20	2020	
<b>Produit net bancaire</b>	<b>- 288</b>	<b>- 106</b>	<b>59</b>	<b>107</b>	<b>- 226</b>	
Effets marquage portefeuille <i>seed money</i>	<i>Gestion d'actifs</i>	- 32	- 17	18	60	30
- listé		- 34	25	16	30	36
- non-listé		2	- 42	3	31	- 6
Effets marquage de dividende sur les produits Equity	<i>BGC</i>	- 130	- 143	1	- 11	- 283
Impact CVA/DVA	<i>BGC</i>	- 55	1	26	43	16
Impact FVA	<i>Hors pôles</i>	- 71	53	14	15	10
<b>Coût du risque</b>	<b><i>BGC</i></b>	<b>- 115</b>	<b>- 210</b>	<b>- 190</b>	<b>- 95</b>	<b>- 610</b>
<b>Impact total en résultat avant impôt</b>		<b>- 403</b>	<b>- 316</b>	<b>- 131</b>	<b>12</b>	<b>- 836</b>
<b>CET1 capital</b>		<b>- 507</b>	<b>342</b>	<b>104</b>	<b>336</b>	<b>275</b>
OCI		- 389	299	70	294	274
PVA		- 118	43	34	42	1
<b>Risk-weighted assets (Md€)</b>		<b>3.2</b>	<b>6.7</b>	<b>-4.4</b>	<b>-0.5</b>	<b>4.9</b>
RWA Crédit		1.7	0.9	-0.6	0.2	2.1
- tirages sur lignes de crédit existantes et nouvelles lignes <sup>3</sup>		1.7	0.4	-0.4	0.0	1.7
- Prêts Garantis par l'Etat <sup>3</sup>		0.0	0.5	-0.2	0.2	0.4
RWA Marché		1.0	6.0	-3.4	-1.7	1.9
RWA CVA		0.5	-0.2	-0.4	1.0	0.9
<b>Total impact CET1 ratio (pb)</b>		<b>-90 pb</b>	<b>-40 pb</b>	<b>60 pb</b>	<b>20 pb</b>	<b>-45 pb</b>

## Tableau de passage entre les données de gestion et comptables

### 1T20

M€	1T20 sous- jacent	Eléments exceptionnels	1T20 retraité	Retraitement Coface	Retraitement H2O	1T20 publié
<b>Produit Net bancaire</b>	<b>1 638</b>	<b>17</b>	<b>1 655</b>	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>1 750</b>
Charges	-1 557	- 3	-1 560	0	- 22	-1 582
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>81</b>	<b>14</b>	<b>95</b>	<b>0</b>	<b>73</b>	<b>167</b>
Coût du risque	- 193	0	- 193	0	0	- 193
Mise en équivalence	6	- 14	- 8	- 6	0	- 14
Gain ou pertes sur autres actifs	0	0	0	- 112	0	- 112
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 107</b>	<b>0</b>	<b>- 107</b>	<b>- 118</b>	<b>73</b>	<b>- 152</b>
Impôt	5	- 4	1	0	- 14	- 13
Intérêts minoritaires	- 10	0	- 10	0	- 29	- 39
<b>Résultat net - pdg excl. Coface &amp; H2O AM</b>	<b>- 111</b>	<b>- 4</b>	<b>- 116</b>	<b>- 118</b>	<b>29</b>	
Contribution nette Coface	1	- 119	- 118	118	0	0
Contribution nette H2O AM	29	0	29	0	- 29	0
<b>Résultat net - pdg incl. Coface &amp; H2O AM</b>	<b>- 81</b>	<b>- 123</b>	<b>- 204</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 204</b>

### 1T21

M€	1T21 sous- jacent	Eléments exceptionnels	1T21 retraité	Retraitement Coface	Retraitement H2O	1T21 publié
<b>Produit Net bancaire</b>	<b>2 049</b>	<b>24</b>	<b>2 073</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>2 092</b>
Charges	-1 614	- 45	-1 659	0	- 14	-1 673
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>435</b>	<b>- 21</b>	<b>414</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>419</b>
Coût du risque	- 92	0	- 92	0	0	- 92
Mise en équivalence	5	0	5	7	0	13
Gain ou pertes sur autres actifs	0	0	0	0	- 8	- 7
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>349</b>	<b>- 21</b>	<b>328</b>	<b>7</b>	<b>- 3</b>	<b>333</b>
Impôt	- 100	5	- 95	0	- 2	- 96
Intérêts minoritaires	- 11	1	- 10	0	- 2	- 11
<b>Résultat net - pdg excl. Coface &amp; H2O AM</b>	<b>239</b>	<b>- 15</b>	<b>224</b>	<b>7</b>	<b>- 6</b>	
Contribution nette Coface	0	7	7	- 7	0	0
Contribution nette H2O AM	0	- 6	- 6	0	6	0
<b>Résultat net - pdg incl. Coface &amp; H2O AM</b>	<b>239</b>	<b>- 14</b>	<b>225</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>225</b>



## Bilan comptable - IFRS 9

Actif (Md€)	31/03/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales, CCP	42,1	30,6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat <sup>1</sup>	207,1	210,4
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13,0	13,2
Prêts et créances <sup>1</sup>	113,5	112,6
Instruments de dettes au coût amorti	1,9	1,9
Placements des activités d'assurance	114,1	112,7
Actifs non courants destinés à être cédés	0,3	0,7
Comptes de régularisation et actifs divers	7,5	6,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0,7	0,9
Valeurs immobilisées	1,9	1,9
Écarts d'acquisition	3,6	3,5
<b>Total</b>	<b>505,7</b>	<b>495,3</b>

Passif (Md€)	31/03/2021	31/12/2020
Banques centrales, CCP	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat <sup>1</sup>	202,2	208,5
Dettes envers les EC et la clientèle <sup>1</sup>	129,2	114,2
Dettes représentées par un titre	33,9	35,7
Dettes sur actifs destinés à être cédés	0,1	0,1
Comptes de régularisation et passifs divers	8,1	7,8
Provisions techniques des contrats d'assurance	107,0	104,2
Provisions pour risques et charges	1,7	1,6
Dettes subordonnées	3,9	3,9
Capitaux propres	19,6	19,2
Intérêts minoritaires	0,2	0,2
<b>Total</b>	<b>505,7</b>	<b>495,3</b>

<sup>1</sup> Y compris dépôts de garanties et appels de marges

## Natixis - Contribution par pôle au 1T21

M€	AWM	BGC	Assurance	Paiements	Hors pôles	1T21 retraité
Produit net bancaire	755	925	240	117	36	2 073
Charges	- 587	- 583	- 138	- 103	- 248	-1 659
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>168</b>	<b>342</b>	<b>102</b>	<b>14</b>	<b>- 211</b>	<b>414</b>
Coût du risque	- 2	- 81	0	0	- 8	- 92
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>166</b>	<b>261</b>	<b>102</b>	<b>14</b>	<b>- 220</b>	<b>323</b>
Mise en équivalence et autres	0	3	2	0	1	6
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>166</b>	<b>264</b>	<b>104</b>	<b>14</b>	<b>- 219</b>	<b>328</b>
					Impôt	-95
					Intérêts minoritaires	-10
					<b>Résultat net - pdg excl. Coface &amp; H2O AM</b>	<b>224</b>
					Contribution nette de Coface	7
					Contribution nette de H2O AM	-6
					<b>Résultat net - pdg incl. Coface &amp; H2O AM</b>	<b>225</b>

## Gestion d'actifs et de fortune

M€	1T20	2T20	3T20	4T20	1T21	1T21 vs. 1T20
<b>Produit net bancaire</b>	<b>680</b>	<b>684</b>	<b>720</b>	<b>1 012</b>	<b>755</b>	<b>11%</b>
<i>Gestion d'actifs<sup>1</sup></i>	639	648	681	952	713	12%
<i>Gestion de fortune</i>	41	36	40	61	41	1%
Charges	- 559	- 529	- 565	- 685	- 587	5%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>121</b>	<b>155</b>	<b>156</b>	<b>327</b>	<b>168</b>	<b>39%</b>
Coût du risque	1	- 11	- 10	- 7	- 2	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>121</b>	<b>144</b>	<b>146</b>	<b>320</b>	<b>166</b>	<b>37%</b>
Mises en équivalence	0	0	0	0	0	
Autres	- 2	- 3	- 1	- 1	0	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>119</b>	<b>141</b>	<b>145</b>	<b>320</b>	<b>166</b>	<b>39%</b>
Coefficient d'exploitation	82.2%	77.3%	78.4%	67.7%	77.7%	
Coefficient d'exploitation hors impact IFRIC 21	81.7%	77.5%	78.6%	67.8%	77.2%	
RWA (Bâle 3 - en Md€)	14.0	14.1	14.4	14.1	14.2	1%
Fonds propres normatifs (en Bâle 3)	4 604	4 623	4 602	4 585	4 560	-1%
RoE après impôt <sup>2</sup> (en Bâle 3)	8.9%	8.5%	6.8%	15.4%	9.4%	
RoE après impôt <sup>2</sup> (en Bâle 3 hors impact IFRIC 21)	9.1%	8.4%	6.7%	15.3%	9.6%	

<sup>1</sup> Asset management incluant le Private equity et NIE

<sup>2</sup> Méthodologie d'allocation normative de capital sur la base de 10,5% des actifs pondérés moyens-y compris goodwill et immobilisations incorporelles

## Banque de grande clientèle

M€	1T20	2T20	3T20	4T20	1T21	1T21 vs. 1T20
<b>Produit net bancaire</b>	<b>680</b>	<b>511</b>	<b>695</b>	<b>885</b>	<b>925</b>	<b>36%</b>
<b>Global markets</b>	<b>277</b>	<b>103</b>	<b>272</b>	<b>420</b>	<b>490</b>	<b>77%</b>
FIC-T	365	277	213	250	315	-14%
Equity	- 33	- 175	33	127	167	NR
Desk CVA/DVA	- 56	1	25	43	7	
<b>Global finance<sup>1</sup></b>	<b>298</b>	<b>321</b>	<b>321</b>	<b>343</b>	<b>336</b>	<b>13%</b>
<b>Investment banking<sup>2</sup></b>	<b>103</b>	<b>99</b>	<b>93</b>	<b>126</b>	<b>96</b>	<b>-7%</b>
Autres	2	- 12	8	- 3	4	
Charges	- 559	- 478	- 512	- 556	- 583	4%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>121</b>	<b>33</b>	<b>183</b>	<b>330</b>	<b>342</b>	<b>x2.8</b>
Coût du risque	- 194	- 275	- 199	- 152	- 81	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>- 73</b>	<b>- 242</b>	<b>- 16</b>	<b>178</b>	<b>261</b>	<b>NR</b>
Mises en équivalence	2	2	2	3	3	
Autres	0	0	0	0	0	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 70</b>	<b>- 240</b>	<b>- 13</b>	<b>181</b>	<b>264</b>	<b>NR</b>
Coefficient d'exploitation	82.2%	93.5%	73.7%	62.8%	63.1%	
Coefficient d'exploitation hors impact IFRIC 21	78.0%	95.4%	75.0%	63.8%	60.3%	
RWA (Bâle 3) - en Md€	65.4	69.2	65.4	69.7	71.2	9%
Fonds propres normatifs (en Bâle 3)	6 757	7 120	7 171	6 942	7 571	12%
RoE après impôt <sup>3</sup> (en Bâle 3)	-3.2%	-9.9%	-0.6%	7.6%	10.4%	
RoE après impôt <sup>3</sup> (en Bâle 3 hors impact IFRIC 21)	-1.9%	-10.3%	-1.0%	7.2%	11.4%	

<sup>1</sup> Incluant Coficiné <sup>2</sup> Incluant M&A

<sup>3</sup> Méthodologie d'allocation normative de capital sur la base de 10,5% des actifs pondérés moyens-y compris goodwill et immobilisations incorporelles

## Assurance

M€	1T20	2T20	3T20	4T20	1T21	1T21 vs. 1T20
<b>Produit net bancaire</b>	<b>222</b>	<b>229</b>	<b>221</b>	<b>233</b>	<b>240</b>	<b>8%</b>
Charges	- 134	- 116	- 117	- 123	- 138	<b>4%</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>88</b>	<b>113</b>	<b>104</b>	<b>110</b>	<b>102</b>	<b>16%</b>
Coût du risque	0	0	0	0	0	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>88</b>	<b>113</b>	<b>104</b>	<b>110</b>	<b>102</b>	<b>16%</b>
Mises en équivalence	- 11	- 2	- 1	- 4	2	
Autres	0	0	0	0	0	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>77</b>	<b>111</b>	<b>103</b>	<b>106</b>	<b>104</b>	<b>35%</b>
Coefficient d'exploitation	60.2%	50.8%	52.8%	52.9%	57.6%	
Coefficient d'exploitation hors impact IFRIC 21	53.6%	52.9%	55.0%	55.0%	52.7%	
RWA (Bâle 3 - en Md€)	7.6	7.6	8.1	8.8	8.9	<b>17%</b>
Fonds propres normatifs (en Bâle 3)	965	896	893	941	1 021	<b>6%</b>
RoE après impôt <sup>1</sup> (en Bâle 3)	21.0%	34.6%	32.4%	31.1%	29.7%	
RoE après impôt <sup>1</sup> (en Bâle 3 hors impact IFRIC 21)	25.3%	33.0%	30.9%	29.6%	33.0%	

<sup>1</sup> Méthodologie d'allocation normative de capital sur la base de 10,5% des actifs pondérés moyens-y compris goodwill et immobilisations incorporelles

## Paielements

M€	1T20	2T20	3T20	4T20	1T21	1T21 vs. 1T20
<b>Produit net bancaire</b>	113	85	117	115	117	4%
Charges	- 93	- 94	- 97	- 102	- 103	11%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	19	- 9	20	13	14	-28%
Coût du risque	2	0	0	1	0	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	21	- 9	20	14	14	-35%
Mises en équivalence	0	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	0	0	
<b>Résultat avant impôt</b>	21	- 9	20	14	14	-35%
Coefficient d'exploitation	82.8%	110.5%	83.0%	88.6%	88.1%	
Coefficient d'exploitation hors impact IFRIC 21	82.2%	110.8%	83.2%	88.8%	87.5%	
RWA (Bâle 3 - en Md€)	1.1	1.2	1.1	1.1	1.1	-5%
Fonds propres normatifs (en Bâle 3)	391	403	414	405	413	6%
RoE après impôt <sup>1</sup> (en Bâle 3)	15.1%	-5.9%	13.6%	9.3%	9.6%	
RoE après impôt <sup>1</sup> (en Bâle 3 hors impact IFRIC 21)	15.5%	-6.0%	13.4%	9.1%	10.1%	

## EBITDA *standalone*

*Hors éléments exceptionnels<sup>2</sup>*

M€	1T20	2T20	3T20	4T20	1T21
<b>Produit net bancaire</b>	113	85	117	115	117
Charges	-93	-91	-96	-99	-102
<b>Résultat brut d'exploitation - Natixis publié excl. éléments exceptionnels</b>	20	-6	21	16	15
Ajustements analytiques sur produit net bancaire	-0	-1	-1	-1	-1
Ajustements sur charges de structure	5	4	4	4	5
<b>Résultat brut d'exploitation - vision standalone</b>	24	-2	25	19	19
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4	4	5	5	5
<b>EBITDA - vision standalone</b>	28	2	30	24	24

*EBITDA = Produit net bancaire (-) Charges générales d'exploitation. Vision standalone excluant éléments analytiques et charges de structure*

<sup>1</sup> Méthodologie d'allocation normative de capital sur la base de 10,5% des actifs pondérés moyens-y compris goodwill et immobilisations incorporelles

<sup>2</sup> Voir page 3

## Hors Pôles

M€	1T20	2T20	3T20	4T20	1T21	1T21 vs. 1T20
<b>Produit net bancaire</b>	- 39	34	- 15	- 6	36	
Charges	- 216	- 65	- 81	- 92	- 248	15%
<i>FRU</i>	- 163	- 2	0	0	- 135	-17%
<i>Autres</i>	- 53	- 63	- 81	- 92	- 113	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	- 254	- 31	- 96	- 98	- 211	-17%
Coût du risque	- 2	- 4	- 1	- 1	- 8	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	- 256	- 34	- 97	- 100	- 220	-14%
Mises en équivalence	0	0	0	0	0	
Autres	2	7	3	2	1	
<b>Résultat avant impôt</b>	- 254	- 27	- 94	- 98	- 219	-14%
RWA (Bâle 3 - en Md€)	9.1	9.3	9.8	9.6	9.8	8%

Les RWA du Hors pôles du 1T21 incluent la contribution de la participation résiduelle de Natixis dans Coface

## Compte de résultat 1T21 : passage des données hors éléments exceptionnels aux données publiées

M€	1T21 hors éléments exceptionnels	Variation de change des TSS en devises	Provision pour litiges	Coûts d'investissement TE0	Stratégie immobilière et autres	Changement valeur MEE Coface	Variation de change H2O AM	1T21 retraité
<b>Produit Net bancaire</b>	2 049	39	- 15					2 073
Charges	-1 614			- 28	- 17			-1 659
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	435	39	- 15	- 28	- 17	0	0	414
Coût du risque	- 92							- 92
Mise en équivalence	5							5
Gain ou pertes sur autres actifs	0							0
<b>Résultat avant impôt</b>	349	39	- 15	- 28	- 17	0	0	328
Impôt	- 100	- 10	4	7	5			- 95
Intérêts minoritaires	- 11			1				- 10
<b>Résultat net - pdg excl. Coface &amp; H2O</b>	239	29	- 11	- 20	- 13	0	0	224
Contribution nette Coface	0					7		7
Contribution nette H2O AM	0						- 6	- 6
<b>Résultat net - pdg incl. Coface &amp; H2O</b>	239	29	- 11	- 20	- 13	7	- 6	225

## Capital et structure financière au 1T21

Voir note méthodologique

### Fully-loaded

Md€	31/03/2021
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>19.6</b>
Hybrides (incl. plus-value liée au reclassement des hybrides en capitaux)	- 2.1
Goodwill & incorporels	- 3.7
Impôts différés	- 0.7
Provision pour dividende	- 0.3
Autres déductions	- 0.6
<b>CET1 capital</b>	<b>12.3</b>
<b>CET1 ratio</b>	<b>11.6%</b>
Additional Tier 1 capital	1.7
<b>Tier 1 capital</b>	<b>14.0</b>
<b>Tier 1 ratio</b>	<b>13.2%</b>
Tier 2 capital	2.0
<b>Total capital</b>	<b>16.0</b>
<b>Total capital ratio</b>	<b>15.2%</b>
<b>Risk-weighted assets</b>	<b>105.7</b>

### Phasé y compris résultat et dividendes de l'exercice

Md€	31/03/2021
<b>CET1 capital</b>	<b>12.3</b>
<b>CET1 ratio</b>	<b>11.6%</b>
Additional Tier 1 capital	1.9
<b>Tier 1 capital</b>	<b>14.2</b>
<b>Tier 1 ratio</b>	<b>13.4%</b>
Tier 2 capital	2.3
<b>Total capital</b>	<b>16.4</b>
<b>Total capital ratio</b>	<b>15.6%</b>
<b>Risk-weighted assets</b>	<b>105.7</b>



## Impacts IFRIC 21 par pôle

Effet sur les charges

M€	1T20	2T20	3T20	4T20	1T21
AWM	- 4	1	1	1	- 4
BGC	- 28	9	9	9	- 25
Assurance	- 15	5	5	5	- 12
Paiements	- 1	0	0	0	- 1
Hors pôles	- 113	38	38	38	- 92
<b>Total Natixis</b>	<b>- 161</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>- 133</b>

## Répartition des fonds propres normatifs et RWA au 31 mars 2021

Md€	RWA fin de période	% du total	Écarts d'acquisition & immo. incorporelles 1T21	Fonds propres normatifs 1T21	RoE après impôt 1T21
AWM	14.2	15%	3.1	4.6	9.4%
BGC	71.2	75%	0.2	7.6	10.4%
Assurance	8.9	9%	0.1	1.0	29.7%
Paiements	1.1	1%	0.3	0.4	9.6%
<b>TOTAL (excl. Hors pôles)</b>	<b>95.4</b>	<b>100%</b>	<b>3.7</b>	<b>13.6</b>	

### Ventilation des RWA - Md€

31/03/2021

<b>Risque de crédit</b>	<b>71.0</b>
<i>Approche interne</i>	59.5
<i>Approche standard</i>	11.5
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>7.5</b>
<i>Approche interne</i>	6.6
<i>Approche standard</i>	0.9
<b>Risque de marché</b>	<b>12.5</b>
<i>Approche interne</i>	6.0
<i>Approche standard</i>	6.5
<b>CVA</b>	<b>1.7</b>
<b>Risque opérationnel - Approche standard</b>	<b>13.0</b>
<b>Total RWA</b>	<b>105.7</b>

## Ratio de levier fully-loaded<sup>1</sup>

Selon les règles de l'Acte délégué publié par la Commission européenne le 10 octobre 2014, après l'annulation des opérations avec les affiliés, en attente d'autorisation de la BCE

Md€	31/03/2021
<b>Fonds propres Tier 1<sup>1</sup></b>	<b>14.3</b>
Total bilan prudentiel	391.9
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	- 30.4
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres <sup>2</sup>	- 15.7
Autres opérations avec les affiliés	- 39.5
Expositions banques centrales	- 19.3
Engagements donnés	46.1
Ajustements réglementaires	- 4.9
<b>Total exposition levier</b>	<b>328.1</b>
<b>Ratio de levier</b>	<b>4.4%</b>

<sup>1</sup> Voir note méthodologique. Sans phase-in et avec hypothèse de remplacement des émissions subordonnées lorsqu'elles deviennent non éligibles

<sup>2</sup> Opérations de financement sur titres traitées avec des chambres de compensation compensées en application des principes posés par la norme IAS32, sans prise en compte des critères de maturité et devises

## Actif net comptable au 31 mars 2021

Md€	31/03/2021
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>19,6</b>
Retraitement des hybrides	-2,0
Retraitement des plus-values des TSS	-0,1
Distribution	-0,2
<b>Actif net comptable</b>	<b>17,3</b>
Immobilisations incorporelles retraitées <sup>1</sup>	-0,7
Ecart d'acquisition retraités <sup>1</sup>	-3,3
<b>Actif net comptable tangible<sup>2</sup></b>	<b>13,4</b>
<b>€</b>	
<b>Actif net comptable par action</b>	<b>5,48</b>
<b>Actif net comptable tangible par action</b>	<b>4,24</b>

Actif net comptable tangible par action de 4,18€ post provisionnement de dividende 2021 (sur base d'un taux de distribution de 60%)

## Bénéfice par action au 1T21

M€	31/03/2021
Résultat net - part du groupe	225
Ajustement lié aux coupons sur TSS	- 27
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires</b>	<b>199</b>
<b>Bénéfice par action (€)</b>	<b>0.06</b>

## Nombre d'actions au 31 mars 2020

	31/03/2021
Nombre d'actions moyen sur la période hors actions détenues en propre	3 153 805 866
Nombre d'actions hors actions détenues en propre, fin de période	3 155 441 451
Nombre d'actions détenues en propre, fin de période	2 461 581

## Résultat net attribuable aux actionnaires

M€	1T21
Résultat net - part du groupe	225
Ajustement lié aux coupons sur TSS	- 27
<b>Numérateur RoE &amp; RoTE Natixis</b>	<b>199</b>

<sup>1</sup> Voir note méthodologique <sup>2</sup> Actif net comptable tangible = actif net comptable - écarts d'acquisition - immobilisations incorporelles

### RoTE<sup>1</sup>

M€	31/03/2021
Capitaux propres part du groupe	19 595
Neutralisation des TSS	-2 122
Distribution provisionnée	- 308
Immobilisations incorporelles	- 655
Neutralisation des gains & pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres	- 561
Écarts d'acquisition	-3 263
Fonds propres RoTE fin de période	12 686
Fonds propres RoTE moyens 1T21	12 559
<b>RoTE 1T21 annualisé non-ajusté de l'impact IFRIC21</b>	<b>6.3%</b>
Impact IFRIC 21	114
<b>RoTE 1T21 annualisé excl. IFRIC21</b>	<b>9.9%</b>

### RoE<sup>1</sup>

M€	31/03/2021
Capitaux propres part du groupe	19 595
Neutralisation des TSS	-2 122
Distribution provisionnée	- 308
Neutralisation des gains & pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres	- 561
Fonds propres RoE fin de période	16 603
Fonds propres RoE moyens 1T21	16 453
<b>RoE 1T21 annualisé non-ajusté de l'impact IFRIC21</b>	<b>4,8%</b>
Impact IFRIC 21	114
<b>RoE 1T21 annualisé excl. IFRIC21</b>	<b>7,6%</b>

### Encours douteux

Md€	31/12/2020	31/03/2021
Prêts à la clientèle bruts	69.3	69.6
- Stage 1+2	65.7	65.7
- Stage 3	3.6	3.9
Stock de provisions	1.4	1.5
<b>% de prêts en Stage 3</b>	<b>5.2%</b>	<b>5.5%</b>
<b>Stock de provisions / Prêts à la clientèle bruts</b>	<b>2.0%</b>	<b>2.1%</b>

## 2 Communiqués relatifs à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Natixis

### ❖ Paris, le 15 mars 2021 : Avis favorable à l'unanimité du Conseil d'administration de Natixis

#### **Le Conseil d'administration de Natixis recommande à l'unanimité aux actionnaires d'apporter leurs titres à l'offre publique initiée par BPCE**

Le Conseil d'administration de Natixis s'est réuni ce jour afin de rendre, conformément à la réglementation applicable, son avis motivé sur l'offre publique initiée par BPCE S.A. visant les c. 29,4% du capital de Natixis qu'elle ne détient pas<sup>1</sup> au prix de 4 euros par action Natixis (dividende attaché).

Ayant pris connaissance des travaux du Comité ad hoc et des conclusions du cabinet Ledouble, agissant en qualité d'expert indépendant, dont le rapport conclut que les termes de l'offre de BPCE sont équitables pour les actionnaires de Natixis, le Conseil d'administration de Natixis a rendu à l'unanimité un avis motivé favorable sur l'offre en considérant que celle-ci est dans l'intérêt de Natixis, ses actionnaires et ses salariés.

Le Conseil d'administration recommande ainsi aux actionnaires de Natixis d'apporter leurs titres à l'offre de BPCE.

Catherine Pariset, présidente du Comité ad hoc, a déclaré : « Le Comité reconnaît pleinement l'intérêt stratégique de l'opération et s'est assuré, au cours de ses travaux, en étroite liaison avec le cabinet Ledouble en sa qualité d'expert indépendant, et au vu de l'analyse multicritères conduite par ce dernier, que l'offre de BPCE était équitable pour les parties prenantes. »

Nicolas Namias, directeur général de Natixis, a par ailleurs indiqué : « Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'offre de BPCE. Ce projet nous permettra notamment d'accroître nos capacités d'investissement et constituera ainsi l'opportunité d'accélérer le développement des métiers de Natixis au bénéfice de nos clients et nos collaborateurs, en France et dans le monde. »

Conformément aux articles 231-16 et 231-26 du règlement général de l'AMF, les principaux éléments du projet de note d'information de BPCE et du projet de note en réponse de Natixis, ainsi que leurs modalités de mise à disposition, ont chacun fait l'objet d'un communiqué de la part de BPCE et Natixis.

Le projet de note en réponse est disponible sur le site Internet de Natixis ([www.natixis.com](http://www.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'offre, le projet de note d'information et le projet de note en réponse restent soumis à l'examen de l'AMF qui appréciera leur conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

### ❖ Paris, le 15 mars 2021 : Communiqué du 15 mars 2021 relatif au dépôt d'un projet de note établi par la Société

Le présent projet de note en réponse (le « Projet de Note en Réponse ») est disponible sur le site internet de Natixis ([www.natixis.com](http://www.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et mis à la disposition du public sans frais au siège social de Natixis, 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

### ❖ Paris, le 14 avril 2021 : Offre publique de BPCE : le conseil d'administration de Natixis confirme à l'unanimité sa recommandation

Le conseil d'administration de Natixis réuni ce jour a pris connaissance de la décision de BPCE de proposer le prix de 4 euros par action Natixis après détachement du dividende de 0,06€ dont le versement sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021 et, sur avis du comité ad hoc, a confirmé à l'unanimité son avis motivé sur l'offre publique initiée par BPCE recommandant ainsi aux actionnaires de Natixis d'apporter leurs titres.

Conformément aux articles 231-16 et 231-26 du règlement général de l'AMF, les principaux éléments du projet de note d'information de BPCE et du projet de note en réponse de Natixis, ainsi que leurs modalités de mise à disposition, ont chacun fait l'objet d'un communiqué de la part de BPCE et Natixis.

Le projet de note en réponse est disponible sur le site Internet de Natixis ([www.natixis.com](http://www.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'offre, le projet de note d'information et le projet de note en réponse restent soumis à l'examen de l'AMF qui appréciera leur conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

❖ **Paris, le 15 avril 2021 : Communiqué du 15 avril 2021 relatif au dépôt d'un projet de note en réponse**

La Note en Réponse est disponible sur le site internet de Natixis ([www.natixis.com](http://www.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et mise à la disposition du public sans frais au siège social de Natixis, 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

❖ **Paris, le 15 avril 2021 : AMF - Natixis DI 221C0803 du 15 avril 2021 - Conformité de l'offre**

La décision de conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société est disponible sur le site internet de Natixis ([www.natixis.com](http://www.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### 3 Autres communiqués de presse au 6 mai 2021

Les communiqués ci-dessous ainsi que l'intégralité des communiqués de presse sont disponibles à l'adresse internet suivante : <https://pressroom.natixis.com/>

❖ **Paris, le 6 avril 2021 : Tim Ryan est nommé membre du comité de direction générale de Natixis en charge des métiers de Gestion d'actifs et de fortune**

**Tim Ryan est nommé membre du comité de direction générale de Natixis en charge des métiers de Gestion d'actifs et de fortune, et directeur général de Natixis Investment Managers. Il prendra ses fonctions le 12 avril et succèdera à Jean Raby qui a décidé de poursuivre une autre opportunité professionnelle.**

Nicolas Namias, directeur général de Natixis et président du conseil d'administration de Natixis Investment Managers a déclaré : « Je tiens à remercier chaleureusement Jean Raby pour le travail remarquable qu'il a accompli au cours des quatre dernières années. Sous son impulsion, Natixis Investment Managers s'est affirmée comme un leader mondial de la gestion d'actifs avec plus de 1 100 Md€ d'actifs sous gestion et a enrichi son offre avec de nouveaux affiliés et de nouvelles expertises. Je suis heureux que Jean puisse s'investir encore à mes côtés dans les prochaines semaines pour organiser une transition efficace avec son successeur. Alors que nous nous préparons à engager un nouveau plan stratégique à l'horizon 2024, j'ai le plaisir d'accueillir Tim Ryan pour poursuivre la dynamique de croissance de nos métiers de Gestion d'actifs et de fortune, développer notre modèle multi-affiliés au service de nos clients et approfondir encore notre stratégie ESG. Tim Ryan a une connaissance approfondie de l'ensemble des métiers de la gestion d'actifs et de fortune. Son expérience internationale, son leadership et ses capacités de développement commercial seront de formidables atouts pour Natixis et notre Groupe ».

*Tim Ryan débute sa carrière en 1992 dans la gestion d'actifs au sein d'une filiale de HSBC où il exerce des fonctions dans la recherche quantitative et la gestion de portefeuilles actions. En 2000 Tim rejoint AXA et élargit son expérience en prenant la responsabilité d'un pôle de gestion quantitative avant de devenir, en 2003, Chief Investment Officer de l'activité assurance pour le Japon puis l'Asie. En 2008, Tim est nommé Chief Executive Officer en charge de différentes régions (Japon et Europe et Moyen Orient) pour le compte de la filiale de gestion d'actifs américaine d'AllianceBernstein. En 2017, Tim Ryan rejoint Generali et devient Group Chief Investment Officer des actifs de l'assurance et Global CEO de l'Asset & Wealth Management.*

❖ **Paris, le 26 avril 2021 : Nominations au sein du comité exécutif de Natixis**

**Natixis annonce les nominations suivantes au sein de son comité exécutif à compter du 30 avril 2021 :**

- **Banque de grande clientèle : Bénédicte de Giafferri, responsable mondiale de real assets, Fabrice Croppi, responsable mondial d'investment banking, et Michael Haize, responsable mondial de global markets ;**
- **Natixis Wealth Management : Audrey Koenig, directrice générale ;**
- **Natixis Assurances : Christophe Izart, nommé directeur général du métier assurances de personnes à compter du 30 avril 2021.**

**Bénédicte de Giafferri** débute sa carrière en 2003 chez Dexia Crédit Local. Bénédicte rejoint la Banque Européenne d'Investissements en 2009 puis Natixis en 2010 au sein des financements d'infrastructures à Paris. En 2013 elle devient responsable des financements d'infrastructures pour la France, l'Allemagne et le Bénélux, puis est nommée, en 2019, co-responsable des financements d'infrastructures pour la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA). Elle est nommée responsable mondiale des financements d'infrastructures & énergie en septembre 2020 puis prend ses fonctions actuelles de responsable mondiale de real assets en janvier 2021.

**Fabrice Croppi** débute sa carrière en 1987 à la Société Générale dans le département ECM et est nommé, en 1988, conseiller économique auprès du ministre français de la stratégie. En 1991, il devient rédacteur en chef adjoint du magazine The European. En 1992, il rejoint le Crédit Lyonnais (aujourd'hui Crédit Agricole CIB) où il est successivement responsable adjoint du centre d'affaires des grands clients corporates, directeur de Clinvest M&A, et managing director de l'ingénierie financière. Fabrice rejoint la Banque de grande clientèle de Natixis en 2005 pour monter le département d'ingénierie financière, au sein des financements structurés. Il est nommé responsable mondial des financements stratégiques et d'acquisition en 2010 puis prend ses fonctions actuelles de responsable mondial d'investment banking en janvier 2021.

**Michael Haize** débute sa carrière en 1990 à la Société Générale comme responsable de corporate options & equity derivatives marketing. En 1993, il rejoint JP Morgan à Paris, puis à Londres, où il est successivement responsable de markets & derivatives en France puis responsable de la syndication eurobond. En 2001, il rejoint Deutsche Bank à Londres comme responsable de debt capital markets & derivatives France, puis co-responsable de debt capital markets & derivatives FIG & SSA pour l'Europe et enfin responsable des marchés de capitaux et du corporate banking à Paris. Il rejoint Natixis en 2017 comme responsable mondial de debt capital markets. En juin 2020,



il est nommé responsable mondial du trading de taux et change au sein de l'activité global markets de la Banque de grande clientèle de Natixis puis prend ses fonctions actuelles de responsable mondial de global markets en janvier 2021.

**Audrey Koenig** débute sa carrière en 1997, en tant que conseillère en gestion de patrimoine à la Banque Populaire, puis comme banquier privé au CIC. En 2001, Audrey intègre la Banque Privée Saint Dominique, devenue Banque Privée 1818 puis Natixis Wealth Management en 2017. Elle y exerce successivement les postes de banquier privé (de 2001 à 2011), directrice du développement en gestion de fortune (de 2011 à 2013), directrice de la gestion de fortune (de 2014 à 2019) et directrice générale déléguée (de 2019 à 2021), et prend ses fonctions actuelles de directrice générale en mars 2021. Audrey Koenig est également administratrice de l'implantation luxembourgeoise de Natixis Wealth Management, de VEGA Investment Managers, de Massena Partners et de Mirova.

**Christophe Izart** débute sa carrière en 2003 au sein de l'Inspection générale des finances, avant de rejoindre l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en tant que commissaire contrôleur des assurances. Il est nommé en 2008 directeur des risques techniques d'AG2R La Mondiale. Il intègre Generali France en 2011, où il prend successivement la direction des activités d'inventaire et de planification, puis de contrôle de gestion et pilotage des fonds propres. Christophe Izart était depuis 2017 directeur général délégué du métier assurances de personnes de Natixis Assurances, en charge du domaine performance et risques.





## 4 Présentation de Natixis

*Complément à la section [1.2.2.1 Global markets (Marchés de capitaux)] du chapitre [1] du Document d'enregistrement universel 2020, en page 27 et 28.*

Sur le marché du crédit, afin de répondre aux problématiques structurelles liées à la désintermédiation croissante des marchés financiers, les équipes global structured credit & solutions (GSCS) proposent aux clients des solutions adaptées à une gestion efficiente actif/passif : conseil et financement de réduction de bilan, arrangement de financements alternatifs ou optimisation réglementaire. Grâce à l'organisation de GSCS intégrant l'origination, la structuration, la syndication et le trading, Natixis développe auprès de ses clients une offre de services sur toute la chaîne de valeur en matière de crédit structuré.

## 5 Gouvernement d'entreprise

Actualisation des sections [2.2 et 2.3] du chapitre [2] du Document d'enregistrement universel 2020.

### 2.2 Direction et contrôle de la gouvernance d'entreprise

#### 2.2.3 La direction générale

Au 12 mai 2021, les membres, au côté du directeur général, sont les suivants :

- **Nathalie Bricker** (directrice financière) ;
- **Anne-Christine-Champion** (co-responsable de la Banque de grande clientèle) ;
- **François Codet** (responsable du pôle Assurances)
- **Mohamed Kallala** (co-responsable de la Banque de grande clientèle) ;
- **André-Jean Olivier** (secrétaire général) ;
- **Tim Ryan** \* (responsable du pôle Gestion d'actifs et de fortune) ;
- **Véronique Sani** (directrice Technology & Transformation) ;
- **Cécile Tricon-Bossard** (directrice des ressources humaines Groupe) ;
- **Pierre-Antoine Vacheron** (responsable du pôle Paiements) ;
- **Olivier Vigneron** (directeur des risques).

\* Tim Ryan, responsable du pôle Gestion d'actifs et de fortune, a pris ses fonctions le 12 avril 2021, en remplacement de Jean Raby.

### 2.3 Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et des avantages de toute nature des mandataires sociaux

Le préambule est modifié comme suit :

En préambule, il est précisé que, dans le contexte de l'offre initiée par BPCE sur les actions Natixis, le Conseil d'administration lors de sa séance du 15 mars 2021 a d'ores et déjà apporté certains ajustements aux termes des instruments attribués à titre de rémunération aux salariés et mandataires sociaux de Natixis et de ses filiales. Le Conseil d'administration sera amené à étudier d'autres ajustements sur la politique de rémunération 2021 de ses salariés et mandataires sociaux dans le cadre du projet de simplification et de développement de Natixis et des évolutions réglementaires.

#### 2.3.2 Rémunération et avantages de toute nature du président du conseil d'administration et du directeur général au titre de l'exercice 2020

**2.3.2.2 Directeur général – Rémunération totale et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 et/ou attribués au titre de cet exercice à François Riahi (du 1er janvier au 3 août 2020)**

##### Attribution gratuite d'actions de performance

Il est précisé que dans le contexte de l'offre initiée par BPCE sur les actions Natixis, les conditions de performance et les modes de dénouement des plans LTIP CDG seront affectés en cas de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'offre de BPCE. Le Conseil d'administration lors de sa séance du 15 mars 2021 a donc décidé de proposer aux bénéficiaires des plans LTIP CDG en cours d'acquisition, en cas de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire, de substituer aux actions Natixis des *phantom shares*, et de remplacer les critères de performance initialement prévus par un critère de performance économique du Groupe BPCE. Les échéances d'acquisition et de dénouement des plans resteraient inchangées.

**2.3.2.3 Directeur général – Rémunération totale et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 et/ou attribués au titre de cet exercice à Nicolas Namias (du 4 août au 31 décembre 2020)**

##### Rémunération variable annuelle

Il est précisé que suite à la décision du Conseil d'administration lors de sa séance du 15 mars 2021, en cas de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire, les 50% de la partie de la rémunération variable annuelle pour l'exercice 2020 versée en 2021 et indexés à l'action Natixis, ainsi que la partie indexée à l'action Natixis de la rémunération variable différée sur 2023 et 2024, seront indexés sur la base de la formule de liquidité prévue pour les rémunérations différées en action. Comme indiqué dans la note en réponse établie par

Natixis et déposée à l'AMF le 15 avril 2021, BPCE proposera aux bénéficiaires d'actions gratuites en cours d'acquisition et aux détenteurs d'actions indisponibles de conclure un contrat de liquidité pour les actions ne pouvant pas être apportées à l'offre.

Le schéma « Rappel de la structure de rémunération variable différée en vigueur en 2020 » est complété d'une note complémentaire : *la formule d'indexation des instruments indexés sur le cours de l'action Natixis, sera remplacée par une formule d'indexation telle que prévue aux contrats de liquidité proposés par BPCE aux bénéficiaires d'actions gratuites en cours d'acquisition et aux détenteurs d'actions indisponibles ne pouvant pas être apportées à l'offre.*

#### **2.3.2.4 Tableaux normalisés conformes aux recommandations AMF**

Le tableau AMF n°10 est complétée par une note de bas de tableau : *Il est précisé que les conséquences de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par BPCE sur la situation des bénéficiaires des actions gratuites en cours d'acquisition et des actions acquises soumises à une obligation de conservation sont détaillées dans la note en réponse établie par Natixis et déposée à l'AMF le 15 avril 2021.*

#### **2.3.2.5 Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au directeur général de Natixis**

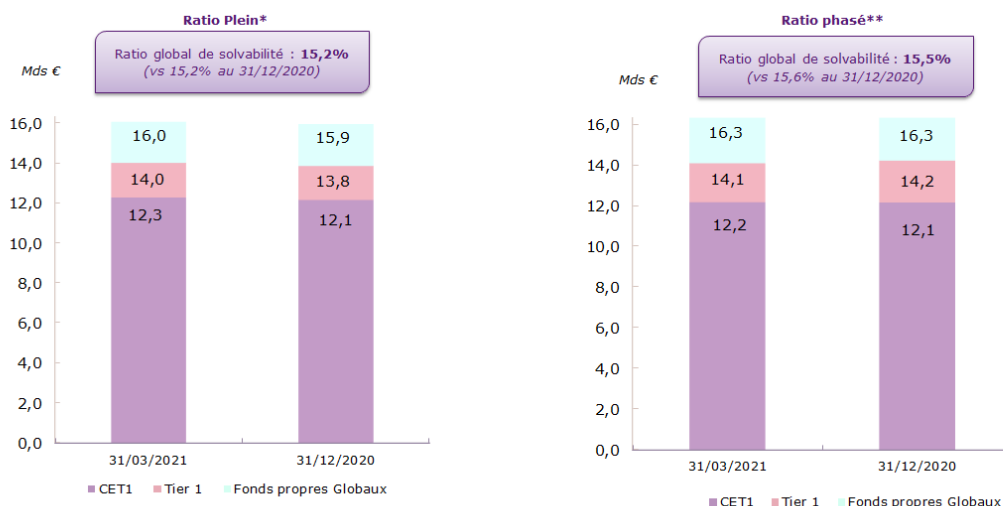
Les informations présentées dans le tableau sont complétées des précisions apportées ci-avant.

Par ailleurs, le Rapport 2020 relatif à la politique et aux pratiques de rémunération des personnes définies à l'article L-511-71 du code monétaire et financier est disponible sur le site internet de Natixis ([www.natixis.com](http://www.natixis.com)).

## 6 Facteurs de risques, gestion des risques et Pilier III

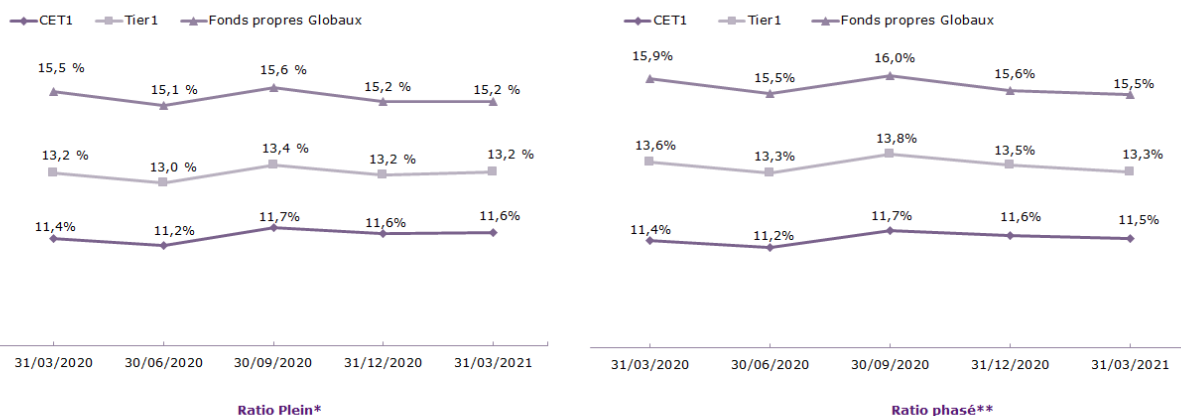
### CHIFFRES CLÉS AU 31/03/2021

#### ■ Fonds propres et ratio de solvabilité



(en milliards d'euros)	Ratio Plein*		Ratio phasé**	
	31/03/2021	31/12/2020	31/03/2021	31/12/2020
Common equity (CET1)	12,3	12,1	12,2	12,1
Tier 1	14,0	13,8	14,1	14,2
Total capital	16,0	15,9	16,3	16,3
Risk weighted assets	105,7	105,0	105,7	105,0
Ratio CET1	11,6 %	11,6 %	11,5 %	11,6 %
Ratio Tier 1	13,2 %	13,2 %	13,3 %	13,5 %
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>15,2 %</b>	<b>15,2 %</b>	<b>15,5 %</b>	<b>15,6 %</b>

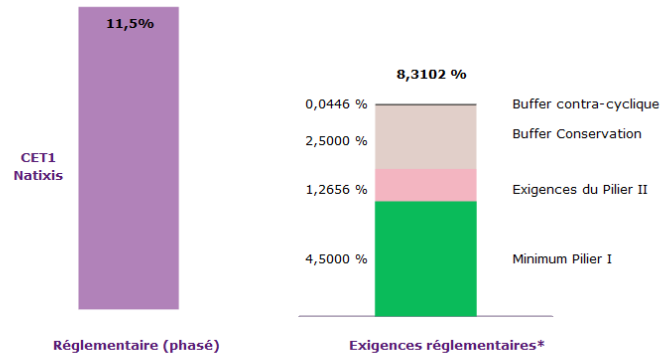
#### ■ Évolution du ratio de solvabilité



\* Ratio plein : ratio tenant compte de l'ensemble des règles CRD4 sans disposition transitoire, y compris résultats de la période et prévisions de dividendes.

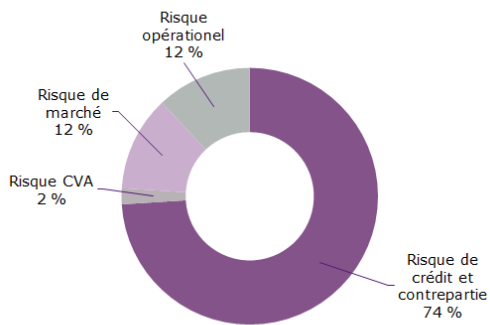
\*\* Ratio phasé : ratio tenant compte de l'ensemble des règles CRD4 avec disposition transitoire. Ratio n'intégrant ni bénéfice de la période, ni projection de dividende en arrêté trimestriel sur l'année 2021.

## ■ Fonds propres CET1

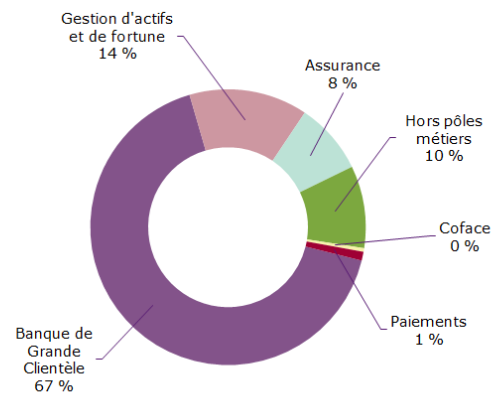


\* Exigences prudentielles minimum basées sur le « supervisory review and evaluation process » (SREP) de la BCE, hors P2G et tenant compte de l'application de l'article 104 de CRD V

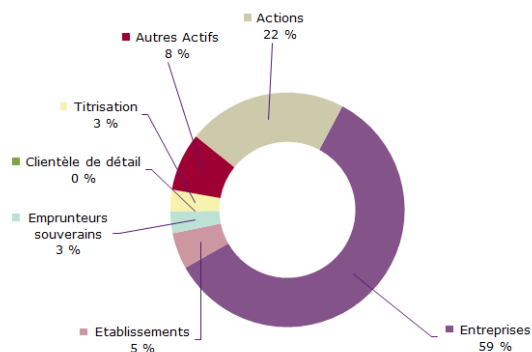
## ■ Exigences en fonds propres par type de risque



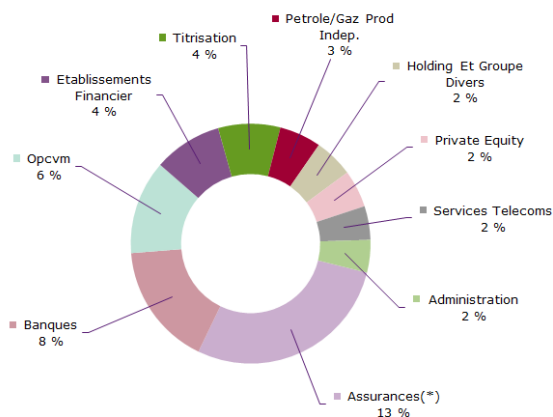
## ■ Exigences en fonds propres par principaux métiers



### RWA Crédit et Contrepartie par catégorie d'exposition

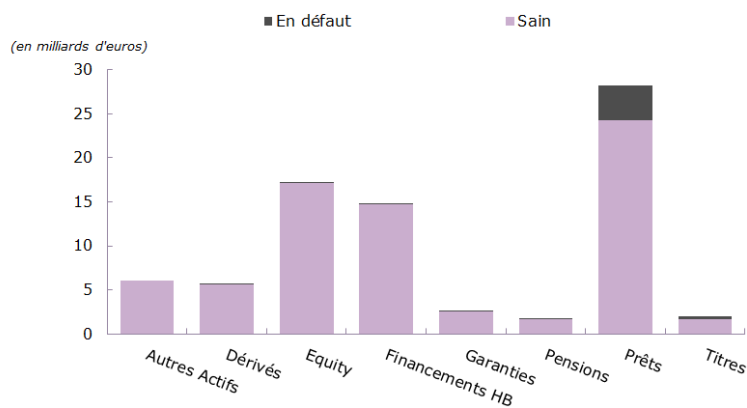


### RWA Crédit et Contrepartie sur les 10 principaux secteurs économiques



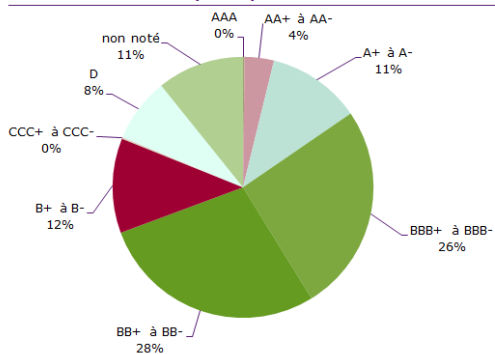
\* Y compris participations détenues dans les assurances

### RWA crédit et contrepartie par type d'exposition avec défaillant/non défaillant\*



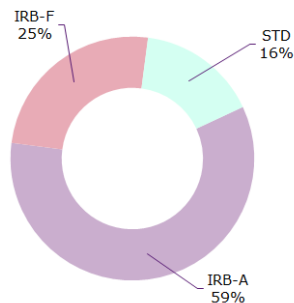
\* Les données sont hors contribution aux fonds de défaillance des CCP.

### RWA Crédit et Contrepartie par note S&P\*

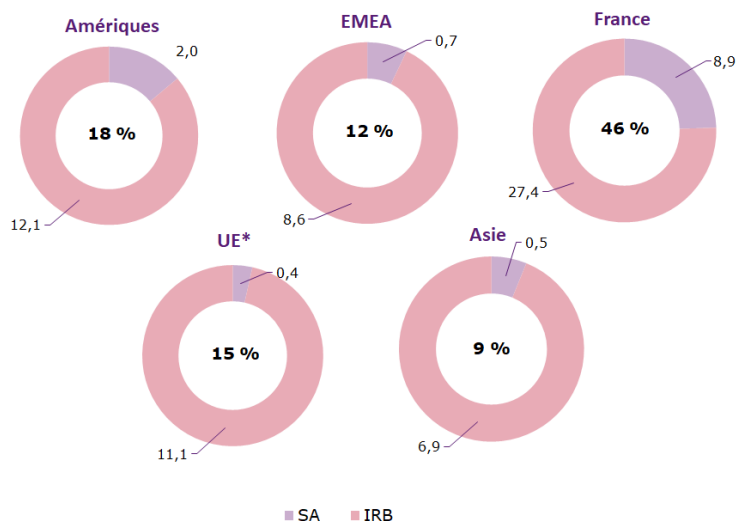


\* Hors expositions sur l'Etat Français (Impôts différés actifs), sur les titres de participation et sur les contributions aux fonds de défaut des CCP

### RWA Crédit et Contrepartie par approche



#### RWA crédit et contrepartie par zone géographique(\*\*) et par approche



\* UE : sont également déclarés dans cette catégorie les tiers supranationaux.

\*\* Pays de risque

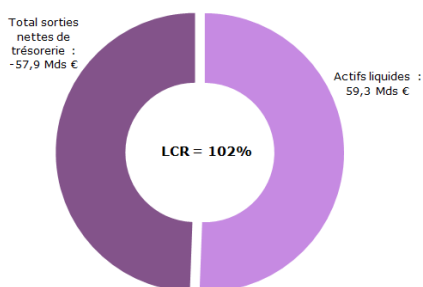
#### ■ Ratio de levier

Réglementaire (phasé) (en milliards d'euros)	31/03/2021	31/12/2020
Fonds propres Tier 1**	14,1	14,2
Total actifs prudentiels	391,9	383,2
Ajustements des expositions aux dérivés	- 15,8	- 20,9
Ajustements pour les pensions	0,9	- 1,6
Engagements donnés	43,8	41,8
Autres ajustements	- 34,4	- 31,9
<b>TOTAL EXPOSITIONS LEVIER</b>	<b>386,5</b>	<b>370,7</b>
<b>Ratio réglementaire</b>	<b>3,6 %</b>	<b>3,8 %</b>
<i>Dont opérations avec les affiliés BPCE</i>	<i>58,5</i>	<i>59,7</i>
<b>Ratio hors affiliés *</b>	<b>4,3 %</b>	<b>4,6 %</b>

\* Conformément à l'article 429(7) de l'acte délégué permettant aux établissements d'exclure de l'assiette les expositions avec les affiliés (BPCE et filiales, Banques Populaires, Caisses d'Épargne).

\*\* Fonds propres CET1 n'intégrant ni bénéfice de la période, ni projection de dividendes en arrêté trimestriel

#### ■ Ratio de liquidité à court terme



## ✧ **Facteurs de risques : actualisation de la section [3.1 Facteurs de risques] du chapitre [3] du Document d'enregistrement universel 2020**

La présentation des facteurs de risques ci-après est à apprécier dans la configuration de Natixis telle que prévalant à la date de dépôt de cet amendement au document d'enregistrement universel.

Le 9 février 2021, le Groupe BPCE a annoncé son intention de déposer un projet d'offre publique visant les c. 29,3% du capital de Natixis qu'elle ne détient pas (sur la base du capital social émis et entièrement libéré au 31 décembre 2020) au prix de 4 euros par action Natixis (dividende attaché).

Le 14 avril 2021, le conseil d'administration a pris connaissance de la décision de BPCE de proposer le prix de 4 euros par action Natixis après détachement du dividende de 0,06€ dont le versement sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021. BPCE a annoncé son intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire visant la totalité des titres non détenus par elle dans l'hypothèse où les actionnaires minoritaires ne détiendraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de l'offre. Ce projet d'offre s'inscrirait dans le cadre d'un projet industriel ambitieux au service du développement des métiers de Natixis et de la simplification de ses filières fonctionnelles, que le Groupe BPCE entend mettre à l'étude.

Le 15 avril 2021, l'Autorité des Marchés Financiers a déclaré conforme le projet d'offre publique d'achat simplifiée, cette décision emportant visa du projet de note d'information de la société BPCE. En outre, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé son visa sur le projet de note en réponse de la société Natixis. La note d'information ainsi que la note en réponse peuvent être consultés aux adresses suivantes :

- Site internet BPCE : <https://groupebpce.com/investisseurs/offre-publique-sur-natixis>
- Site internet de Natixis : l'ensemble de la documentation relative au projet peut être consulté à l'adresse suivante : [https://www.natixis.com/natixis/fr/offre-publique-de-bpce-rpaz5\\_130226.html](https://www.natixis.com/natixis/fr/offre-publique-de-bpce-rpaz5_130226.html)

Dans la section facteurs de risques, aux pages 111 à 120 du Document d'enregistrement universel 2020, les facteurs de risques ci-après ont été révisés comme indiqué ci-dessous :

## **Risques de crédit et de contrepartie**

### **Natixis est exposée à des risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'être accentués en cas de concentration**

Natixis est exposée au risque de crédit et de contrepartie dans le cadre de son activité courante de financement, de structuration, de négociation et de règlement-livraison d'instruments financiers principalement réalisée au sein de la « Banque de grande clientèle » (BGC).

Le risque de crédit et de contrepartie apparaît comme un risque majeur parmi les risques identifiés par Natixis et représente 74 % des RWA totaux au 31 mars 2021.

À titre d'information, au 31 mars 2021, l'exposition de Natixis aux risques de crédit et de contrepartie (Exposure at Default hors CVA) est de 295,8 milliards d'euros principalement répartie sur les entreprises (38 %), les établissements de crédits et assimilés (29 %) et les souverains (25 %). Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie sont concentrées à hauteur de 46 % en France, 21 % sur le reste de l'Europe (Union et hors Union européenne), 18 % sur l'Amérique du Nord et 8 % sur l'Asie.

Du fait de l'incapacité d'une ou de plusieurs de ses contreparties à respecter ses obligations contractuelles, Natixis pourrait subir des pertes financières plus ou moins importantes en fonction de la concentration de son exposition vis-à-vis de ces contreparties défaillantes. En outre, en cas de détérioration significative de la notation ou de défaut de contreparties appartenant à un même groupe ou à un même secteur d'activité ou de la dégradation de la situation économique d'un État, le risque de crédit auquel fait face Natixis pourrait être accentué.

Par ailleurs, la capacité de Natixis à réaliser ses opérations de financement, de structuration, de négociation et de règlement-livraison d'instruments financiers dépend notamment de la stabilité et de la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. En effet, les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation et de financement. La défaillance d'un acteur du marché de l'industrie financière pourrait se répercuter sur d'autres établissements financiers et conduire à des défaillances en chaîne d'autres acteurs de ce marché et générer ainsi des pertes financières pour Natixis.

### **Une augmentation substantielle des dépréciations ou des provisions pour pertes de crédit attendues de Natixis serait susceptible de peser sur son résultat et sa situation financière**

Dans le cadre de ses activités et lorsque ceci est nécessaire, Natixis comptabilise des provisions pour créances douteuses afin de refléter les pertes réelles ou potentielles au titre de son portefeuille de prêts et de créances dans son compte de résultat au poste « Coût du risque ». Au 31 mars 2021, le coût du risque de Natixis s'établit à -91,5 millions d'euros (dont -10,0 millions d'euros concernant les provisions de statut 1 et 2).

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, Natixis considère que son portefeuille pourrait être particulièrement impacté sur les six secteurs économiques suivants<sup>[1]</sup>: pétrole/gaz (4,8 % de l'exposition totale), transport aérien et aéronautique/défense (1,5 % de l'exposition totale), automobile (1,2 % de l'exposition totale), hôtellerie/restauration et tourisme/loisirs (0,6 % de l'exposition totale), distribution spécialisée (1,6 % de l'exposition totale) et communication/média (0,8 % de l'exposition totale).

<sup>[1]</sup> Expositions déterminées à partir des EAD (Exposure At Default)



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Natixis applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui exige la constitution de provisions dès la première comptabilisation d'un instrument financier. Ce nouveau modèle de provisionnement s'applique aux encours comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables et aux engagements de financement et de garantie donnés (en dehors de ceux comptabilisés à la juste valeur par résultat), ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location (pour une information détaillée se référer à la note 5 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 inclus au chapitre [5.1] « États financiers » du document d'enregistrement universel).

La crise sanitaire a fortement impacté l'économie, avec des répercussions importantes sur de nombreux secteurs d'activité. En raison des circonstances exceptionnelles et des incertitudes, Natixis s'est appuyé sur les différents communiqués publiés par l'ESMA, l'EBA, la BCE et l'IASB pour déterminer les pertes de crédit attendues dans le contexte de la crise de la COVID-19. Dans cette perspective, Natixis a revu ses prévisions macro-économiques (forward looking) et les a adaptées afin de tenir compte du contexte particulier de la COVID-19 et des mesures de soutien à l'économie. Natixis a utilisé trois scénarios principaux pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 avec des projections à l'horizon 2023 : -le scénario central a été mis à jour à partir des scénarios déterminés par ses économistes et validé par les instances de gouvernance de Natixis en septembre 2020 ; -un scénario pessimiste, correspondant à une réalisation plus dégradée des variables macro-économiques définies dans le cadre du scénario central ; -un scénario optimiste, correspondant à une réalisation plus favorable des variables macro-économiques définies dans le cadre du scénario central. À la suite du choc économique historique lié à la crise de la COVID-19 sur l'année 2020, le scénario central prévoit une forte reprise du PIB à partir de 2021, pour revenir progressivement dans les années suivantes à un rythme de long terme plus habituel de l'évolution de l'activité économique. L'activité économique retrouverait ainsi son niveau d'avant crise (2019) en 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du plan stratégique 2021-2024, un nouveau scénario de base a été élaboré au cours du dernier trimestre 2020. Ce nouveau scénario de référence, validé par les instances en décembre, était largement conforme à la prévision de consensus de novembre 2020. En ce qui concerne les projections des variables financières qui alimentaient le modèle de détermination des matrices de transition, le nouveau scénario de base et le consensus de novembre 2020 étaient identiques. Compte tenu de cette proximité entre les différents jeux d'hypothèses, les provisions IFRS 9 sur encours sains avaient en conséquence été déterminées au 31 décembre 2020 sur la base des scénarios validés en septembre ajustés par les pondérations validées en décembre 2020. Pour le 31 mars 2021, le scénario central de référence est désormais celui validé courant décembre 2020 dans le cadre de la préparation du plan stratégique 2021-2024.

Au 31 mars, il a été constaté que la dernière prévision de consensus (datant de février 2021) incluait des prévisions optimistes par rapport au scénario central IFRS 9 du groupe. Toutefois, cette prévision de consensus n'incluait pas les dernières décisions prises par certains gouvernements européens qui ont conduit à de nouvelles mesures de confinement (notamment en France), qui auront un impact négatif sur l'économie. Ainsi, compte tenu de ce niveau élevé d'incertitudes et par prudence, Natixis a estimé devoir augmenter la pondération du scénario pessimiste sachant néanmoins que l'exposition au risque de crédit de Natixis est également significative dans les zones économiques plus résilientes (zone APAC) où la reprise sera probablement plus rapide qu'en Europe (notamment aux Etats-Unis). Il a donc entériné pour le calcul des provisions au 31 mars 2021 les pondérations suivantes des scénarii IFRS9 : pessimiste : 25 % - central : 70 % - optimiste : 5 % comparés à pessimiste : 5 % - central : 85 % - optimiste : 10 % retenus au 31 décembre 2020.

Concernant l'ajustement sectoriel, il est calculé depuis 2020 en s'appuyant sur l'appréciation de la notation des secteurs économiques à horizon 6-12 mois. La PD moyenne « forward looking » pondérée du secteur, issue des matrices de transition est comparée et ajustée pour converger vers la PD équivalente à l'anticipation de la notation du secteur. L'ajustement sectoriel des probabilités de défaut, opéré au 31 décembre 2020, se substitue au plan méthodologique à l'utilisation.

Suivant ce dispositif, les encours sains (statut S1) pour lesquels il n'a pas été constaté une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont provisionnés à hauteur des pertes attendues à un an. Les encours dégradés (statut S2), c'est-à-dire pour lesquels il a été constaté une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, sans toutefois que celle-ci soit d'un niveau suffisant pour conduire à classer l'encours parmi les créances douteuses, sont provisionnés à hauteur des pertes attendues à maturité. Les encours douteux (statut S3) correspondent aux encours pour lesquels il existe une indication objective de perte. Les provisions pour créances douteuses sont déterminées par Natixis à partir d'une analyse individualisée des prévisions de recouvrement des flux, que ces flux proviennent de l'activité de la contrepartie ou bien de la mise en œuvre éventuelle de certaines garanties. Les encours douteux qui ne sont pas dépréciés à l'issue de l'analyse individualisée sont provisionnés sur une base forfaitaire déterminée à partir de l'historique des pertes non anticipées constatées sur les dossiers non provisionnés.

Au 31 mars 2021, les encours douteux face à la clientèle s'élèvent à 3 854 millions d'euros et sont essentiellement répartis sur la France à hauteur de 29,4 %, le reste de l'Europe à hauteur de 21,4 %, l'Amérique du Nord à hauteur de 16,9 %, l'Asie à hauteur de 9,1 % et l'Amérique centrale et latine à hauteur de 12,4 %. Le taux de créances douteuses détenues par Natixis rapporté aux encours bruts de prêts à la clientèle (hors opérations de pensions) est de 5,75 % et le taux de couverture globale de ces créances douteuses s'établit à 32,3 %.

L'appréciation de l'évolution du risque de crédit entre les encours S1 et S2 s'appuie sur les critères suivants : la variation de la note des contreparties (pour les portefeuilles de grandes entreprises, banques et souverains) depuis la comptabilisation initiale, la variation de la probabilité de défaut à un an (pour les portefeuilles de particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises, secteur public et logement social) depuis la comptabilisation initiale, leur placement sous surveillance « Watch List », leur statut « forborne » (restructuré), les notes du pays de la contrepartie et l'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de 30 jours.

Les incertitudes liées à la crise sanitaire (durée, ampleur, résurgence de l'épidémie) rendent difficiles les prévisions de l'impact de la crise sur l'économie ainsi que sur les pays ou secteurs d'activité des contreparties de Natixis. Cela pourrait conduire à une augmentation substantielle des pertes et provisions ayant pour conséquence la dégradation du coût du risque de Natixis, de son résultat et de sa situation financière.

## Risques financiers

### **Une dégradation des marchés financiers pourrait générer des pertes significatives sur les activités de marché de Natixis**

Dans le cadre de ses activités de marché et pour répondre aux besoins de ses clients, Natixis est amenée à intervenir sur les marchés financiers, notamment les marchés de dette, de change, de matières premières et d'actions.

Au cours de ces dernières années, les marchés financiers ont pu connaître des variations très significatives dans un contexte de volatilité parfois exceptionnelle qui pourraient se répéter et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marché.

Les pertes éventuellement constatées en raison de la forte volatilité des marchés pourraient concerner plusieurs produits de marché et de couverture sur lesquels Natixis intervient. La volatilité des marchés financiers rend difficile les prévisions de tendances, la mise en œuvre de stratégies de gestion de portefeuille efficaces et augmente également le risque de pertes sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent, et à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Natixis est ainsi plus particulièrement exposée aux fluctuations des cours des actions.

À titre d'exemple, en 2020, la crise sanitaire COVID-19 a notamment eu des impacts défavorables sur les lignes métiers de Natixis traitant des produits sensibles aux facteurs de risque actions. Peuvent notamment être citées :

- la forte hausse des niveaux de volatilité des actions qui a conduit à des incidences négatives sur la valorisation des produits optionnels indexés sur actions ;
- la forte baisse ou l'annulation des distributions de dividendes annoncées lors des assemblées générales des grandes entreprises, associée à leurs prévisions en nette diminution qui ont eu des impacts négatifs sur les produits sur actions.

À titre d'information, concernant les activités de la ligne de métier Banque de grande clientèle, le risque lié aux activités de marché (y.c. CVA) représente 13 % des RWA totaux de Natixis au 31 mars 2021.

### **La juste valeur du portefeuille de produits dérivés intègre des ajustements de valorisation additionnels susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat net de Natixis et ses capitaux propres**

La juste valeur des produits dérivés de Natixis est déterminée en tenant compte d'un certain nombre d'ajustements additionnels dont notamment :

- la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) en intégrant dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit correspondant au risque de non-paiement des sommes dues par la contrepartie associée ;
- le risque de crédit propre de Natixis (Debt Value Adjustment – DVA) en intégrant dans la valorisation passive des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties (i.e. pertes potentielles que Natixis fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou de dégradation de sa propre qualité de crédit) ;
- le risque de funding (Funding Valuation Adjustment – FVA) en intégrant dans la valorisation des instruments dérivés non ou imparfaitement collatéralisés, les coûts liés au financement des flux futurs de trésorerie.

Ces ajustements additionnels comptabilisés dans le compte de résultat ont un impact direct sur le Produit Net Bancaire et les capitaux propres de Natixis. Ainsi, en 2020, la crise sanitaire COVID-19 a notamment eu des impacts défavorables liés à la forte hausse des spreads de crédit des contreparties de Natixis et des niveaux de coûts de financement sur le marché. À titre d'information, au 31 mars 2021, le CVA, le DVA et le FVA se sont respectivement établis à +30,1 millions d'euros, + 1,6 millions d'euros et - 2,2 millions d'euros

### **L'accès de Natixis à certains financements pourrait être affecté négativement en cas de crise financière, de dégradation de sa notation et de celle du Groupe BPCE**

La structure de refinancement de Natixis repose depuis 2011 sur l'organisation d'une plateforme commune de refinancement entre Natixis et BPCE. Le refinancement de Natixis sur le moyen et long terme pour le compartiment des émissions « vanilles » publiques et privées, de rang senior ou subordonné, est effectué au niveau du Groupe BPCE par l'intermédiaire de BPCE S.A. Natixis reste l'émetteur moyen et long terme du Groupe BPCE pour les opérations de refinancement privées structurées.

Début 2020, la crise sanitaire COVID-19 a entraîné la fermeture temporaire des financements à terme de marchés, ce qui a eu pour conséquence l'augmentation des tirages sur les lignes de crédit de la part des clients corporates et la hausse du montant des dépôts. À la suite des actions engagées par les banques centrales (notamment la BCE et la FED), le marché du refinancement à terme s'est progressivement ré-ouvert, sur le marché dollar dans un premier temps puis sur l'euro, pour revenir à un niveau normal au cours du mois de juin 2020. Après les interventions massives des banques centrales, principalement la BCE (LTRO – Long Term Refinancing Operation) et la FED (PEPP – Pandemic Emergency Purchase Programme), et des gouvernements, Natixis ne constate plus de tension sur le marché des refinancements. Au 31 mars 2021, les spreads de financement moyen-long terme sont revenus à des niveaux proches de ceux pré-COVID-19. Tout au long de la crise COVID-19, la situation de Natixis en termes de liquidité, entité du Groupe BPCE, a fait l'objet d'un suivi rapproché de la part de la direction générale. Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) de Natixis s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100 %.

Face à l'impact de cette crise sanitaire et aux incertitudes liées à la crise économique, les agences de notation Fitch et Standard & Poor's ont revu les perspectives de « stable » à « négative » pour de nombreux émetteurs, dont les banques et notamment le Groupe BPCE. La solidité financière du Groupe BPCE ainsi que la force de son modèle de banque diversifié sont reconnues par quatre agences de notation financière qui ont confirmé la notation long terme senior préféré : Moody's (A1, perspective stable), Standard & Poor's (A+, perspective négative), Fitch (A+, perspective négative) et R&I – Rating and Investment Information (A+, perspective stable).

Si les notations de crédit du Groupe BPCE venaient à être revues à la baisse par les principales agences de notation, la liquidité du Groupe BPCE et par conséquent celle de Natixis ainsi que le coût de financement correspondant pourraient être affectés de manière défavorable ou encore déclencher des obligations supplémentaires au titre de ses contrats financiers de marché.

## **Les variations de juste valeur des titres détenus par Natixis liées à l'évolution de la qualité de crédit de l'émetteur sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur les capitaux propres de Natixis et sur sa solvabilité**

Ce risque concerne les titres détenus par Natixis qui sont classés dans la catégorie banking book au plan réglementaire et qui font l'objet d'une comptabilisation à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI). Natixis est principalement exposée à ce risque au travers des instruments de dettes qu'elle détient dans le cadre du coussin d'actifs liquides. Ce risque se matérialise par la baisse de la valeur des actifs financiers liée à l'évolution de la qualité de crédit de l'émetteur pour les titres de dette (CSRBB – Credit Spread Risk in the Banking Book). A titre d'information, au 31 décembre 2020, le risque de variation de valeur calculé au titre du CSRBB sur le coussin d'actifs liquides de Natixis s'élevait à moins de 300 millions d'euros.

Au cours de la crise sanitaire COVID-19, les spreads de crédit reflétant la qualité de crédit des émetteurs ont fortement évolué. Après avoir connu une forte hausse début mars, reflet d'une perception dégradée de la qualité de crédit des émetteurs, les spreads de crédit se sont resserrés progressivement depuis fin mai sans toutefois revenir à leurs niveaux pré-crise. Compte tenu de la qualité des actifs détenus dans le cadre du coussin d'actifs liquides, les variations de juste valeur des titres sont restées largement contenues, et toujours dans le respect du niveau d'appétit au risque que s'est fixé Natixis pour ce type de risque. Une résurgence de crise (notamment COVID-19) pourrait conduire à une nouvelle dégradation des spreads de crédit.

Au 31 mars 2021, le risque de crédit des titres détenus dans le cadre de la réserve de liquidité n'a pas augmenté de manière significative.

## **Risques stratégiques et d'activité**

### **Natixis pourrait rencontrer des difficultés pour identifier, mettre en œuvre et intégrer sa politique dans le cadre d'acquisitions ou de joint-ventures**

Natixis pourrait réfléchir à des opportunités de croissance externe ou de partenariat. Bien que Natixis prévoie de procéder à une analyse approfondie des sociétés qu'elle acquerra ou des joint-ventures auxquelles elle participera, il n'est généralement pas possible de conduire un examen exhaustif. Par conséquent, Natixis peut avoir à supporter des engagements non prévus initialement. De même, les résultats attendus d'une société acquise ou de la joint-venture peuvent s'avérer décevants et les synergies attendues peuvent ne pas être réalisées en totalité ou en partie, ou encore l'opération peut engendrer des coûts plus élevés que prévu. Natixis peut également rencontrer des difficultés lors de l'intégration d'une nouvelle entité. L'échec d'une opération de croissance externe annoncée ou l'échec de l'intégration d'une nouvelle entité ou d'une joint-venture est susceptible d'obérer significativement la rentabilité de Natixis. Notamment, la constatation d'écarts d'acquisition lors de ces opérations de croissance externe pourrait conduire, en cas de perspectives de rentabilité durablement dégradées, à procéder à leur dépréciation dans les comptes (lors des tests périodiques réalisés) ou à constater une moins-value en cas de cession. À fin mars 2021, le montant des écarts d'acquisition de Natixis représente 3,3 milliards d'euros<sup>1</sup>, répartis sur les différents pôles de Natixis mais majoritairement concentrés au sein du pôle Asset Wealth Management. Sur la période récente, les dépréciations d'écarts d'acquisition ou moins-value de cession significatives ont concerné Coface (en 2016 et 2020) et H<sub>2</sub>O (en 2020). Dans le cas de joint-ventures, Natixis est exposée à des risques supplémentaires et des incertitudes en ce qu'elle pourrait dépendre des systèmes, contrôles et personnes qui ne sont pas sous son contrôle et peut, à ce titre, engager sa responsabilité, subir des pertes ou des atteintes à sa réputation. De plus, des conflits ou désaccords entre Natixis et ses associés au sein de la joint-venture peuvent avoir un impact négatif sur les avantages recherchés par la joint-venture.

### **Des conditions de marché ou économiques défavorables, l'environnement économique prolongé de taux d'intérêt bas peuvent peser sur la rentabilité et la situation financière de Natixis**

Natixis est la filiale du Groupe BPCE au sein de laquelle sont exercées les activités de Gestion d'actifs et de fortune, de Banque de grande clientèle, d'Assurances et de Paiements.

Ces activités sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et, de manière générale, à l'environnement économique en France, en Europe et dans le reste du monde.

Des conditions économiques défavorables sur les marchés principaux de Natixis pourraient notamment avoir les impacts négatifs suivants :

- des conditions économiques défavorables pourraient affecter l'activité et les opérations des clients de Natixis, ce qui pourrait engendrer un taux de défaut plus élevé sur les prêts et créances et augmenter les provisions pour créances douteuses. L'augmentation significative de ces provisions ou la réalisation de pertes supérieures aux provisions enregistrées pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Natixis ;
- un déclin des prix sur le marché des obligations, actions et matières premières pourrait réduire le niveau d'activité sur ces marchés ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques défavorables réelles ou anticipées pourraient avoir des effets négatifs inattendus et sont susceptibles d'impacter négativement les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, ce qui pourrait affecter les résultats des activités de Natixis les plus exposées au risque de marché ;
- des conditions économiques perçues comme favorables, de manière globale ou dans certains secteurs d'activité, pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives décorrélées de la valeur réelle des actifs sous-jacents ; ceci pourrait, en conséquence, accentuer l'impact négatif des corrections lorsque les conditions deviendraient moins favorables et entraîner des pertes sur les activités de Natixis ;
- une perturbation économique significative (telle que la crise financière de 2008 ou la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif négatif sur toutes les activités de Natixis, en particulier si la perturbation est caractérisée par une absence de liquidité du marché rendant difficile le financement de Natixis ainsi que la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée ou dans un cas extrême, empêchant toute cession ;

<sup>1</sup> Montant net des Impôts différés passifs

- une variation défavorable des prix de marché des différentes classes d'actifs pourrait affecter la performance des sociétés de gestion de Natixis Investment Managers, notamment au travers d'une baisse des encours sur lesquels sont prélevées les commissions de gestion ;
- des taux d'intérêt faibles pourraient affecter la rentabilité des activités d'Assurance de Natixis dans la mesure où ses filiales d'assurance pourraient ne pas être capables de générer un retour sur investissement suffisant pour couvrir les montants dus aux bénéficiaires de certains de leurs produits d'assurance. Par ailleurs, si les taux d'intérêt du marché venaient à augmenter dans le futur, un portefeuille composé de prêts à taux d'intérêt faible et de titres à revenu fixe pourrait subir une perte de valeur. Les taux d'intérêt faibles pourraient également affecter les commissions perçues par les gestionnaires d'actifs filiales de Natixis sur le marché monétaire et sur les autres produits à revenu fixe. Ces éléments pourraient être de nature à affecter négativement la rentabilité et la situation financière de Natixis. À titre d'information, au 31 mars 2021, les sensibilités de la valeur économique des principales entités sur le périmètre consolidé de Natixis à un déplacement de - 200 bp (avec le floor réglementaire) d'une part et de + 200 bp d'autre part calculées selon les normes de l'EBA représentent respectivement un montant de + 15 millions d'euros et de - 11,4 millions d'euros, soit un impact inférieur à 1% des fonds propres de Natixis.

Par ailleurs, les marchés principaux sur lesquels Natixis opère pourraient être affectés par des incertitudes comme celles relatives au cadre des relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne à la suite de la décision sur le Brexit ou encore aux aléas relatifs au commerce mondial, au contexte géopolitique ou de toute autre nature. La pandémie COVID-19 qui a affecté l'économie mondiale et dont les principaux impacts pour Natixis sont présentés au niveau du facteur de risques « *La pandémie de COVID-19 en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Natixis* » en est une parfaite illustration.

## Risques liés aux activités Assurances

Au premier trimestre 2021, le Produit Net Bancaire (PNB) du métier Assurances s'établit à 240 millions d'euros et représente 11 % du PNB comptable de Natixis. Le PNB du métier Assurances (hors PNB transverse de 3,5 millions d'euros) se répartit à hauteur de 153 millions d'euros sur l'activité d'assurance de personnes et à hauteur de 84 millions d'euros sur les activités d'assurance dommages.

### **Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance de personnes de Natixis et son résultat**

Le principal risque auquel les filiales d'assurances de Natixis sont exposées dans le cadre de leur activité d'Assurances de personnes est le risque de marché. L'exposition au risque de marché est principalement liée à la garantie en capital sur le périmètre des fonds en euros sur les produits d'épargne.

Au sein des risques de marché, le risque de taux est structurellement important pour Natixis Assurances du fait de la composition fortement obligataire des fonds généraux. Les fluctuations du niveau des taux peuvent avoir les conséquences suivantes :

- en cas de hausse des taux : dégrader la compétitivité de l'offre en euros (en rendant plus attractifs de nouveaux investissements) et provoquer des vagues de rachats dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire ;
- en cas de baisse des taux : rendre insuffisant à terme le rendement des fonds généraux pour leur permettre de faire face aux garanties en capital.

Du fait de l'allocation des fonds généraux, l'écartement des spreads et la baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'Assurances de personnes de Natixis.

### **Une inadéquation entre la sinistralité anticipée par l'assureur et les sommes réellement versées par Natixis aux assurés pourrait avoir un impact significatif défavorable sur son activité d'assurance dommages et sur la partie prévoyance de son activité d'Assurances de personnes, ses résultats et sa situation financière**

Le principal risque auquel les filiales d'assurances de Natixis sont exposées dans le cadre de leur activité d'Assurances dommages et sur la partie prévoyance de leur activité d'Assurances de personnes correspond au risque de souscription. Ce risque résulte de l'inadéquation entre, d'une part, les sinistres effectivement survenus et les sommes effectivement versées dans le cadre de l'indemnisation de ces sinistres et, d'autre part, les hypothèses que les filiales utilisent pour fixer les prix de leurs produits d'assurance et établir les provisions techniques en vue d'une éventuelle indemnisation.

Natixis utilise à la fois sa propre expérience et des données sectorielles pour établir des estimations de taux de sinistralité et actuarielles, y compris pour déterminer le prix des produits d'assurance et établir les provisions techniques liées. Cependant, ces estimations et des risques imprévus tels que des pandémies ou des catastrophes naturelles pourraient entraîner le versement aux assurés de sommes supérieures à celles anticipées.

Dans le cas où les sommes réellement versées par Natixis aux assurés seraient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement lors de la constitution des provisions, ou si des événements ou tendances conduisaient Natixis à modifier les hypothèses sous-jacentes, Natixis pourrait être exposée à des passifs plus importants que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'assurance dommages et d'Assurances de personnes pour la partie prévoyance, ainsi que sur les résultats et la situation financière de Natixis.

Dans le contexte de pandémie COVID-19, le métier Assurances de Natixis a été significativement impacté par la crise et s'est adapté en prenant les mesures adéquates afin notamment de maintenir son activité et continuer à être opérationnel pour ses clients.

L'activité commerciale au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 affiche une croissance importante par rapport à 2020. A 4,3 milliards d'euros, le chiffre d'affaires à fin mars 2021 est en hausse de 32% par rapport à mars 2020. Une croissance qui s'observe sur toutes les activités d'assurance, mais qui est principalement portée par l'épargne (+39%) qui a bénéficié d'une forte dynamique, ainsi que de la très faible collecte de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mars 2020 en lien avec le premier confinement.

Le résultat du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 bénéficie d'un effet volume favorable par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 sur toutes les activités. Son évolution bénéfique également d'un effet de base favorable, le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 ayant été marqué par l'impact de la forte baisse des marchés actions.

Le résultat brut d'exploitation des activités d'Assurances affiche une croissance positive.

Natixis Assurances suit, pendant cette crise, l'évolution des différents risques auxquels elle est exposée et plus particulièrement les risques de marché et de crédit. À ce titre, Natixis Assurances a mis en place un suivi renforcé de ses investissements qui ont bénéficié d'une stratégie de couverture de ses actions.

En termes de risque de souscription, les impacts restent contenus :

- en Assurances dommages : la sinistralité courante, impactée par la crise sanitaire et les mesures de restrictions ainsi que le moindre impact des événements climatiques, est quasi stable par rapport à l'année dernière ;
- en Assurances de personnes : la sinistralité de la prévoyance individuelle s'améliore en arrêt de travail, tandis que la sinistralité de l'assurance des emprunteurs connaît une légère dégradation, le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 ayant bénéficié d'une revue de la sinistralité à la baisse suite à l'analyse des éléments reçus de l'apéríteur.

Par ailleurs, l'environnement économique et financier, notamment le niveau des taux très bas impacte également la solvabilité de Natixis Assurances, en influant négativement sur les marges futures. Pour autant, la couverture du SCR (Solvency Capital Requirement – exigence en capital) demeure assurée au 31 mars 2021. Les diverses actions mises en œuvre ces dernières années, en particulier en termes de couvertures financières, de réassurance, de diversification des activités ou encore de gestion des investissements, contribuent à la résilience de la solvabilité de Natixis Assurances.

Afin d'accompagner la croissance de Natixis Assurances, son conseil d'administration a approuvé, en mars 2021, le renforcement de ses fonds propres, à hauteur de 200 M€ (sous forme de réduction du dividende). Cette opération vient s'ajouter à l'émission, en octobre 2020, de 350 millions d'euros de dettes subordonnées souscrites par Natixis.

## Risques liés à la détention des titres émis par Natixis

### Les porteurs des titres émis par Natixis et certains autres créanciers de Natixis pourraient subir des pertes si Natixis devait faire l'objet d'une procédure de résolution

La réglementation européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et les textes transposant ces règles en droit français (la réglementation « BRRD ») visent notamment la mise en place d'un mécanisme de résolution unique conférant aux autorités de résolution le pouvoir de « renflouement interne » visant à lutter contre les risques systémiques attachés au système financier et notamment à éviter l'intervention financière des États en cas de crise. Ce pouvoir permet à ces autorités, dans l'hypothèse où une institution financière ou le groupe auquel elle appartient soumise à BRRD devient défaillante ou est proche de l'être, de déprécier, annuler ou convertir en actions, les titres et les engagements éligibles de cette institution financière. Outre la possibilité d'utilisation de ce mécanisme de « renflouement interne », la BRRD accorde aux autorités de résolution des pouvoirs plus étendus, leur permettant notamment de (1) contraindre l'entité à se recapitaliser afin de respecter les conditions de son agrément et à poursuivre les activités pour lesquelles elle est agréée avec un niveau de confiance suffisant de la part des marchés ; le cas échéant en modifiant la structure juridique de l'entité (2) réduire la valeur des créances ou des instruments de dette, ou les convertir en titres de capital pour un transfert vers un établissement-relais à capitaliser, ou dans le cadre d'une cession d'activité ou du recours à une structure de gestion des actifs.

Au 31/12/2020, les fonds propres CET1 de Natixis s'élèvent à 12,1 milliards d'euros, le total des fonds propres de catégorie 1 à 14,2 milliards d'euros et les fonds propres prudentiels de catégorie 2 à 2,1 milliards d'euros. Natixis a émis 300 millions de dollars de dettes senior non préférées le 30 novembre 2020.

En tant que membre du Groupe BPCE, Natixis pourrait être sujette à une procédure de résolution en cas de défaillance de Natixis et du Groupe BPCE. L'autorité de résolution compétente conduirait la procédure de résolution au niveau de BPCE, qui serait le « point d'entrée unique » du Groupe BPCE notamment dans le cadre de l'application des mécanismes de solidarité mutualiste. Si la situation financière de Natixis ou du Groupe BPCE se détériorait ou semblait se détériorer, l'existence des pouvoirs prévus par BRRD pourrait entraîner une baisse plus rapide de la valeur de marché des titres financiers émis par Natixis.

Si une procédure de résolution était mise en œuvre au niveau du Groupe BPCE, l'exercice des pouvoirs prévus par BRRD par une autorité compétente pourrait entraîner :

- une dépréciation partielle ou totale des instruments de fonds propres de Natixis ayant pour impact une perte partielle ou totale de la valeur de ces instruments ;
- une conversion partielle ou intégrale des instruments financiers éligibles en actions Natixis ayant pour conséquence une détention non souhaitée d'actions Natixis et une possible perte financière lors de la revente de ces actions ;
- une modification des modalités contractuelles des instruments financiers pouvant modifier notamment les éléments financiers et temporels des instruments susceptibles de se traduire notamment par des réductions de coupon ou prolongement de maturité et impactant négativement la valeur desdits instruments financiers.

Par ailleurs, la mise en place de mesures de résolution affecterait significativement la capacité de Natixis à effectuer le paiement prévu par de tels instruments ou plus généralement d'assurer ses obligations de paiements vis-à-vis des tiers.

Outre ces éléments liés à une procédure de résolution, les titres de propriété (actions) de Natixis pourraient voir leur liquidité affectée par l'absence de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'offre publique envisagée par le Groupe BPCE. Pour rappel, le 9 février 2021, le Groupe BPCE a annoncé son intention de déposer un projet d'offre publique visant les c. 29,3% du capital de Natixis qu'elle ne détient pas (sur la base du capital social émis et entièrement libéré au 31 décembre 2020) au prix de 4 euros par action Natixis (dividende attaché). Le 14 avril 2021, le conseil de surveillance du Groupe BPCE a décidé de proposer le prix de 4 euros par action après détachement du dividende de 0,06€ dont le versement sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021. BPCE a annoncé son intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire visant la totalité des titres non détenus par elle dans l'hypothèse où les actionnaires minoritaires ne détiendraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de l'offre.

✧ **Gestion des risques : actualisation de la section [3.2 Gestion des risques] du chapitre [3] du Document d'enregistrement universel 2020**

Actualisation de la section [3.2.3.10 Informations quantitatives] du chapitre [3] du Document d'enregistrement universel 2020.

### 3.2.3 RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

#### 3.2.3.10 Informations quantitatives

- EAD, RWA ET EFP PAR APPROCHE ET CATEGORIE D'EXPOSITION BALOISE (NX01)

(en millions d'euros)	31/03/2021			31/12/2020		
	EAD	RWA	EFP	EAD	RWA	EFP
<b>Risque de crédit</b>						
<b>Approche interne</b>	<b>159 304</b>	<b>59 573</b>	<b>4 766</b>	<b>142 975</b>	<b>58 714</b>	<b>4 697</b>
Actions	5 479	17 215	1 377	5 757	18 085	1 447
Administrations et banques centrales	51 176	624	50	40 949	563	45
Autres actifs						
Clientèle de détail						
Entreprises	91 706	39 137	3 131	86 975	37 242	2 979
Établissements	8 674	1 407	113	6 115	1 108	89
Titrisation	2 268	1 190	95	3 179	1 717	137
<b>Approche standard</b>	<b>76 562</b>	<b>11 475</b>	<b>918</b>	<b>78 149</b>	<b>10 279</b>	<b>822</b>
Administrations et banques centrales	10 916	1 128	90	9 252	1 175	94
Autres actifs	6 924	6 005	480	6 330	5 470	438
Clientèle de détail	372	269	22	514	333	27
Entreprises	2 831	2 105	168	1 890	1 186	95
Établissements	45 207	325	26	49 667	344	28
Expositions en défaut	54	68	5	44	53	4
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	277	112	9	279	112	9
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	104	57	5	87	51	4
Titrisation	9 876	1 407	113	10 087	1 554	124
<b>Sous total risque de crédit</b>	<b>235 866</b>	<b>71 048</b>	<b>5 684</b>	<b>221 125</b>	<b>68 993</b>	<b>5 519</b>
<b>Risque de contrepartie</b>						
<b>Approche interne</b>	<b>40 229</b>	<b>6 583</b>	<b>527</b>	<b>40 565</b>	<b>6 845</b>	<b>548</b>
Administrations et banques centrales	9 399	152	12	8 791	158	13
Entreprises	17 206	4 818	385	17 331	5 093	407
Établissements	13 558	1 590	127	14 158	1 515	121
Titrisation	67	23	2	285	78	6
<b>Approche standard</b>	<b>19 129</b>	<b>663</b>	<b>53</b>	<b>15 737</b>	<b>595</b>	<b>48</b>
Administrations et banques centrales	1 439	197	16	1 478	234	19
Clientèle de détail	7	5				
Entreprises	790	38	3	417	54	4

Établissements	16 509	261	21	13 523	224	18
Expositions en défaut	1	2		1	2	
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	188	130	10	79	46	4
Titrisation	195	31	2	239	35	3
<b>Contribution au fonds de défaillance d'une CCP</b>	<b>598</b>	<b>222</b>	<b>18</b>	<b>297</b>	<b>152</b>	<b>12</b>
<b>Sous total risque de contrepartie</b>	<b>59 956</b>	<b>7 468</b>	<b>597</b>	<b>56 599</b>	<b>7 592</b>	<b>607</b>
<b>Risque de marché</b>						
<b>Approche interne</b>		<b>6 024</b>	<b>482</b>		<b>7 147</b>	<b>572</b>
<b>Approche standard</b>		<b>6 409</b>	<b>513</b>		<b>5 975</b>	<b>478</b>
Risque action		474	38		421	34
Risque de change		2 743	219		2 971	238
Risque sur matières premières		1 149	92		1 179	94
Risque de taux		2 043	163		1 404	112
<b>Sous total risque de marché</b>		<b>12 434</b>	<b>995</b>		<b>13 122</b>	<b>1 050</b>
<b>CVA</b>	<b>7 904</b>	<b>1 721</b>	<b>138</b>	<b>7 877</b>	<b>2 284</b>	<b>183</b>
<b>Risque de règlement livraison</b>		<b>16</b>	<b>1</b>		<b>6</b>	
<b>Risque opérationnel (approche standard)</b>		<b>12 988</b>	<b>1 039</b>		<b>12 988</b>	<b>1 039</b>
<b>TOTAL</b>		<b>105 675</b>	<b>8 454</b>		<b>104 985</b>	<b>8 399</b>

## ✧ **Gestion des risques : actualisation de la section [3.2.9 Risques juridiques] du chapitre [3] du Document d'enregistrement universel 2020**

### *Actualisation de la section [3.2.9.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage] du chapitre [3] du Document d'enregistrement universel 2020*

Dans la section Procédures judiciaires et d'arbitrage, aux pages 165 à 167 du Document d'enregistrement universel 2020, les procédures judiciaires ci-après ont été révisés comme indiqué ci-dessous :

#### **EDA Selcodis**

Par deux assignations en date du 20 novembre 2013, Selcodis d'une part et EDA d'autre part ont assigné devant le Tribunal de commerce de Paris conjointement Natixis et deux autres établissements bancaires pour entente illicite, laquelle aurait eu pour conséquence le refus de fournir une garantie à EDA et la rupture de différents concours.

Aux termes de ses assignations Selcodis demande la réparation du préjudice prétendument subi du fait de la liquidation judiciaire de sa filiale EDA et sollicite la condamnation des défendeurs au paiement de dommages et intérêts qu'elle évalue à la somme de 32 millions d'euros. De son côté, EDA sollicite la condamnation des défendeurs à supporter le montant total de l'insuffisance d'actif à chiffrer par le mandataire judiciaire à la liquidation.

Natixis considère l'ensemble de ces demandes comme n'étant pas fondées.

Le 6 décembre 2018, le Tribunal de commerce de Paris, après jonction des instances, a constaté leur péremption et les a déclarées éteintes. En janvier 2019 les demandeurs ont fait appel de ce jugement.

L'arrêt a été rendu le 24 juin 2020. La Cour d'Appel a écarté la péremption des instances en cours.

Il a été décidé de ne pas former de pourvoi en cassation. La remise au rôle a eu lieu en mars 2021 pour reprise de l'action au fond.

#### **SFF/Contango Trading S.A.**

En décembre 2015 le « Strategic Fuel Fund » (SFF) d'Afrique du Sud a conclu des accords pour vendre certaines réserves de pétrole à plusieurs négociants pétroliers internationaux. C'est dans ce contexte que Contango Trading S.A. (filiale de Natixis) a fourni un financement.

En mars 2018, SFF a engagé une procédure devant la Haute Cour d'Afrique du Sud (Western Cape Division, Le Cap) à l'encontre notamment de Natixis et de Contango Trading S.A. pour voir invalider lesdits accords, les déclarer nuls et ordonner une réparation juste et équitable.

Un jugement a été rendu le 20 novembre 2020 prononçant la nullité des transactions et accordant à Contango Trading S.A. des restitutions et réparations de l'ordre de 208 702 648 USD. Le 22 décembre 2020, le juge autorisait SFF et Vitol à faire appel de ce jugement et SFF payait dans le même temps à Contango Trading S.A. la somme de 123 865 600 USD en exécution de la partie non contestée du jugement.

Ce jugement a fait l'objet d'un appel partiel.

Le 11 mars 2021, Contango Trading SA a décidé de déposer un recours délictuel afin de préserver ses droits et éviter la prescription de la réclamation délictuelle.

#### **Autorité de la Concurrence/Natixis Intertitres et Natixis**

Le 9 octobre 2015, un acteur dans le domaine des titres-restaurants a saisi l'Autorité de la Concurrence de pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'émission et l'acceptation des titres-restaurants. Cette saisine visait plusieurs sociétés françaises du secteur des titres-restaurants, dont Natixis Intertitres.

Dans sa décision du 17 décembre 2019, l'Autorité de la Concurrence a considéré que Natixis Intertitres a participé à une pratique d'échanges d'informations et à une pratique visant à verrouiller le marché des titres-restaurants.

Natixis Intertitres a été condamnée, en propre, à une amende de 4 360 000 euros ainsi qu'à deux autres amendes d'un montant total de 78 962 000 euros, solidairement avec Natixis.

Cette décision a fait l'objet d'un communiqué de presse de la part de l'Autorité de la Concurrence, en date du 18 décembre 2019.

Natixis et Natixis Intertitres ont fait appel de cette décision et estiment disposer de sérieux arguments pour la contester. Il n'a pas été, dans ces conditions, constitué de provisions dans les comptes ni au 31 décembre 2020, ni au 31 décembre 2019. Cette situation est sans changement au 31 mars 2021.



## ✧ Informations au titre du Pilier III de Bâle 3 : actualisation de la section [3.3 Informations au titre du Pilier III de Bâle 3] du chapitre [3] du Document d'enregistrement universel 2020

Actualisation de la section [3.3.2 Autres ratios réglementaires] du chapitre [3] du Document d'enregistrement universel 2020

### 3.3.2 AUTRES RATIOS REGLEMENTAIRES

#### 3.3.2.1 Ratio de levier

Le comité de Bâle a souhaité mettre en place un dispositif visant à encadrer le risque de levier. Ce dispositif a été repris dans le texte du CRR en définissant le levier comme le rapport entre les Fonds propres de catégorie 1 et les expositions de bilan comptable (après prise en compte de certains retraitements, notamment sur les dérivés et les pensions) et de hors-bilan (après application de coefficients de conversion en équivalent bilan). Le texte du CRR a été modifié par un Acte délégué, applicable à compter du 31 mars 2015. La modification de format prenant en compte les évolutions liées à l'Acte Délégué n'a toutefois été instaurée qu'à compter du 30 septembre 2016 compte tenu des délais de mise en œuvre à respecter.

Dans le cadre du Pilier II, le ratio de levier doit être calculé et communiqué au superviseur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Sa publication est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Natixis s'est déjà mise en ordre de marche pour calculer et publier son ratio de levier (selon les règles de l'Acte délégué) et mettre en œuvre les actions lui permettant de respecter le niveau de ratio cible envisagé.

#### ■ COMPARAISON ENTRE LES EXPOSITIONS COMPTABLES ET LES EXPOSITIONS LEVIER (LR1)

(en millions d'euros)

Libellé	31/03/2021	31/12/2020
Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	505 722	495 320
Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	(113 865)	(112 079)
(Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier en accord avec l'Article 429(13) de la Régulation (EU) No 575/2013 "CRR")		
Ajustements pour instruments financiers dérivés	(15 753)	(20 928)
Ajustements pour cessions temporaires de titres (opérations de pension et autre types de prêts garantis)	941	(1 575)
Ajustements pour éléments de hors-bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	43 837	41 795
Autres ajustements	(34 415)	(31 863)
<b>Expositions aux fins du ratio de levier (*)</b>	<b>386 468</b>	<b>370 669</b>
<b>Dont expositions sur les affiliés</b>	<b>58 478</b>	<b>59 708</b>
<b>Hors expositions sur les affiliés</b>	<b>327 990</b>	<b>310 961</b>

### 3.3.2.2 Pilotage du ratio de levier

L'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, impose notamment que les entreprises assujetties fixent des limites globales et disposent des politiques et des processus pour détecter, gérer et suivre le risque de levier excessif.

Conformément à la réglementation, Natixis a mis en place :

- une gouvernance pour la gestion et le suivi du risque de levier excessif placée sous l'autorité du comité GAP présidé par le directeur général (cf. section 3.2.7.1 du chapitre [3] du document d'enregistrement universel 2020) ;
- une politique des risques dédiée au risque de levier excessif ; le comité GAP a notamment décidé de viser en avance de phase un ratio de levier bien au-dessus de l'exigence minimale de 3 % actuellement recommandée par le comité de Bâle, et ce en cohérence avec la stratégie de transformation de la banque vers un modèle « asset light » prônée par le plan « New Frontier » ;
- une limite globale et un seuil d'alerte appliqués au ratio de levier de Natixis proposés par le comité GAP et validés par le comité des risques.

Dans le cadre du pilotage opérationnel mis en place par la direction de la Gestion financière en partenariat avec les Métiers, Natixis a atteint son objectif de ratio de levier supérieur au seuil réglementaire entrant en vigueur en 2021. Comme en 2019, la gestion et le pilotage de ce ratio ont été réalisés en mettant sous contraintes les activités faiblement consommatrices de RWA mais fortement utilisatrices de bilan (notamment les opérations de pensions livrées, prêts de titres, et dérivés, etc.).

#### ■ RATIO DE LEVIER (LR2)

(en million d'euros)

Dispositions régissant le ratio de levier	31/03/2021	31/12/2020
<b>Expositions sur éléments de bilan</b>		
Éléments de bilan (hors dérivés et SFT, mais sûretés incluses)	260 009	241 972
(Actifs déduits aux fins du calcul des fonds propres de base Bâle III)	(4 942)	(4 858)
<b>Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT) (somme des lignes 1 et 2)</b>	<b>255 067</b>	<b>237 114</b>
<b>Expositions sur dérivés</b>		
Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (nettes de la fraction liquide et éligible de la marge de variation)	7 919	9 215
Majorations pour PFE associées à toutes les transactions sur dérivés	20 692	19 253
<b>Expositions déterminées selon la méthode OEM</b>		
<b>Montant brut incluant les sûretés fournies sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs de bilan en vertu du référentiel comptable</b>		
(Déduction des actifs à recevoir au titre de la fraction liquide de la marge de variation fournie dans les transactions sur dérivés)	(10 211)	(14 505)
<b>(Volet CC exempté sur les expositions de transaction compensées par les clients)</b>		
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	21 932	18 205
(Compensation des notionnels effectifs ajustés et déduction des majorations sur dérivés de crédit vendus)	(16 230)	(13 649)
<b>Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)</b>	<b>24 102</b>	<b>18 520</b>
<b>Expositions sur cessions temporaires de titres (SFT)</b>		
Actifs bruts associés aux SFT (sans compensation), après ajustements en cas de transactions comptabilisées comme des ventes	81 782	87 317
(Montants compensés des liquidités à verser et à recevoir sur actifs SFT bruts)	(6 750)	(7 909)
Exposition au risque de contrepartie sur actifs SFT	7 691	6 334
Dérogation pour les SFT: Risque de contrepartie en accord avec l'Article 429b (4) et 222 du Règlement (UE) No 575/2013		
Expositions sur transactions dans lesquelles la banque opère en tant qu'agent		
(Patte CCP exemptée de l'exposition de SFT compensées par les clients)		
<b>Total des expositions sur SFT (somme des lignes 12 à 15a)</b>	<b>82 723</b>	<b>85 741</b>
<b>Autres expositions sur éléments de hors-bilan</b>		
Expositions sur éléments de hors-bilan à leur montant notionnel brut	90 435	83 457

(Ajustements pour conversion en équivalent-crédit)	(46 597)	(41 662)
<i>Éléments de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)</i>	43 837	41 795
<b>Expositions exemptées en accord avec l'Article CRR 429 (7) and (14) (Au bilan et hors-bilan)</b>		
(Exemption des expositions d'intragroupes (en base solo) en accord avec l'Article 429(7) du Règlement (UE) No 575/2013 (au bilan et hors-bilan))		
Expositions exemptées en accord avec l'Article 429 (14) du Règlement (UE) No 575/2013 (au bilan et hors-bilan)	(19 262)	(12 501)
<b>Expositions sur fonds propres et Total des expositions</b>		
Fonds propres de base (Tier 1)	14 066	14 283
Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	386 468	370 669
<b>Leverage ratio</b>		
Ratio de levier Bâle III	3,6%	3,9%
<b>Choix de disposition transitoire et montant des éléments fiduciaires décomptabilisés</b>		
Choix de dispositions transitoires pour la définition du calcul des fonds propres		
Montant décomptabilisé des éléments fiduciaires en accord avec l'Article 429(11) du Règlement (UE) NO 575/2013		
<b>Exposition sur les affiliés</b>	<b>58 478</b>	<b>59 708</b>
<b>Ratio hors exposition sur les affiliés</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,6%</b>

Actualisation de la section [3.3.3 Composition et évolution des emplois pondérés] du chapitre [3] du Document d'enregistrement universel 2020.

### 3.3.3 COMPOSITION ET EVOLUTION DES EMPLOIS PONDERES

#### 3.3.3.1 Expositions aux risques de crédit et aux risques de contrepartie

■ APERÇU DES RWA (EU OV1)

(en millions d'euros)	RWA		EFP
	31/03/2021	31/12/2020	31/03/2021
<i>Risque de crédit (hors risque de contrepartie)</i>	66 380	64 200	5 310
dont approche standard (SA)	10 068	8 725	805
dont approche fondée sur les notations internes - Fondation (IRB-F)	1 034	984	83
dont approche fondée sur les notations internes - Avancée (IRB-A)	40 134	37 929	3 211
dont action selon la méthode de la pondération simple des risques	15 144	16 563	1 212
<i>Risque de contrepartie</i>	9 135	9 763	731
dont Mark to Market	1 548	1 592	124
dont Original Exposure			
dont approche standard appliquée au risque de contrepartie			
dont méthode des modèles internes (IMM)	3 935	4 191	315
dont montant d'exposition au risque pour des contributions au fond défaut d'une CCP	222	152	18
dont CVA	1 721	2 284	138
<i>Risque de règlement</i>	16	6	1
<i>Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement) (*)</i>	2 651	3 384	212
dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	261	823	21
dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)	604	643	48
dont approche standard (SEC-SA)	1 438	1 589	115
dont approche par défaut	348	329	28
<i>Risque de marché</i>	12 434	13 122	995
dont approche standard (SA)	6 409	5 975	513
dont approches fondées sur les notations internes (IRB)	6 024	7 147	482
<i>Montant d'exposition lié aux grands risques du portefeuille de négociation</i>			
<i>Risque opérationnel</i>	12 988	12 988	1 039
dont approche indicateur de base			
dont approche standard	12 988	12 988	1 039
dont approche mesure avancée			
<i>Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250%)</i>	2 071	1 522	166
<i>Ajustement du plancher</i>			
<b>Total</b>	<b>105 675</b>	<b>104 985</b>	<b>8 454</b>

### 3.3.3.2 Risques de crédit

#### D – Risque de crédit : approche fondée sur les notations internes

- ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDERES DES RISQUES POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT SELON L'APPROCHE DE NOTATION INTERNE (CR8)

<i>(en millions d'euros)</i>	RWA	EFP
<b>RWA au 31/12/2020</b>	<b>56 997</b>	<b>4 560</b>
Montant des actifs	1 561	125
Qualité des actifs	148	12
Mise à jour des modèles		
Méthodologie et politique		
Acquisitions et cessions		
Mouvements de devises	406	33
Garanties	- 272	- 22
Autres	- 457	- 37
<b>RWA au 31/03/2021</b>	<b>58 383</b>	<b>4 671</b>

### 3.3.3.3 Risques de contrepartie

#### A – Exposition au risque de contrepartie

- ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RCC DANS LE CADRE DE LA METHODE DU MODELE INTERNE (EU CCR7)

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants des RWA	Exigences de fonds propres
<b>RWA à la fin de la précédente période (31/12/2020)</b>	<b>4 191,36</b>	<b>335,31</b>
Volume des actif	-24,54	-1,96
Qualité du crédit des contrepartie	52,42	4,19
Mises à jour du modèle (MMI uniquement)	-3,98	-0,32
Méthodologie et politique (MMI uniquement)		
Acquisitions et cessions		
Variations des taux de change		
Autres	-280,16	-22,41
<b>RWA à la fin de la période actuellement considérée (31/03/2021)</b>	<b>3 935,09</b>	<b>314,81</b>

## 7 Capital et actionariat

Actualisation des sections [7.1 et 7.4] du chapitre [7] du Document d'enregistrement universel 2020

Il est précisé que dans le contexte de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par BPCE sur la totalité des actions de Natixis non détenues par BPCE, les informations figurant dans le chapitre 7 du document d'enregistrement universel de Natixis déposé auprès de l'AMF le 9 mars 2021 et du présent amendement seront amenées à évoluer.

### 7.1 Répartition du capital et des droits de vote

#### 7.1.1 Répartition du capital au 30 avril 2021

##### 7.1.1.1 Tableau de répartition

Au 30 avril 2021, les principaux actionnaires de Natixis sont les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
BPCE	70,53 %	70,58 % <sup>***</sup>
Actionariat salarié	2,70 % <sup>*</sup>	2,70 %
dont actionariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce <sup>**</sup>	2,10 %	2,10 %
Titres autodétenus	0,08 %	0,00 %
Public	26,69 %	26,72 %

<sup>\*</sup> 0,71 % détenu au titre des augmentations de capital réservées aux salariés (« FCPE Mauve »). Il est précisé que dans le cadre de sa stratégie de couverture, le FCPE Mauve Garanti a procédé, début février 2021, à un prêt de titres portant sur 5.017.214 Actions qui étaient détenues par ce fonds. En conséquence, les 5.017.214 Actions qui font l'objet de ce prêt sont comptabilisées dans la section « Public » du tableau ci-dessus et non dans la section « Actionariat salarié ».

0,81 % détenu par les salariés et anciens salariés, hors Plan d'Epargne salariale.

1,18 % détenu au titre du FCPE BPCE Actions Natixis incluant les porteurs de parts du Groupe BPCE.

<sup>\*\*</sup> Les actions visées à l'article L. 225-102 du Code de commerce permettent de déterminer le seuil au-delà duquel la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires doit être proposée (sont concernées les détentions directes par les salariés : FCPE Mauve, actions détenues au titre de plans d'action gratuite (loi dite Macron n° 2015-990), FCPE BPCE Actions Natixis incluant les parts du Groupe BPCE).

<sup>\*\*\*</sup> Le % des droits de vote prend en compte les actions détenues en propre par Natixis.

À la connaissance de Natixis, il n'existait à cette date aucun autre actionnaire, hormis ceux cités dans le tableau ci-avant, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

##### 7.1.1.3 Actionariat salarié

Au 30 avril 2021, le pourcentage de capital détenu par les salariés était de 2,70 % (2,10 % au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce<sup>2</sup>) dont :

- 0,71 % détenu au titre des augmentations de capital réservées aux salariés (« FCPE Mauve ») ;
- 0,81 % détenu par les salariés et anciens salariés, hors Plan d'Epargne salariale ;
- 1,18 % détenu au titre du FCPE BPCE Actions Natixis incluant les porteurs de parts du Groupe BPCE.

##### 7.1.1.5 Franchissement de seuils légaux déclarés à la société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021

Néant

<sup>2</sup> Les actions visées à l'article L. 225-102 du Code de commerce permettent de déterminer le seuil au-delà duquel la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires doit être proposée (sont concernées les détentions directes par les salariés : FCPE Mauve, actions détenues au titre de plans d'action gratuite (loi dite Macron n° 2015-990), FCPE BPCE Actions Natixis incluant les parts du Groupe BPCE).

#### 7.4.2 Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce

Dans le contexte de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par BPCE sur la totalité des actions de Natixis non détenues par BPCE, aucune nouvelle attribution d'actions gratuites n'a été réalisée par le conseil d'administration depuis le début de l'exercice 2021. Il est précisé que les conséquences de l'offre sur la situation des bénéficiaires des actions gratuites en cours d'acquisition et des actions acquises soumises à une obligation de conservation sont détaillées dans la section 1.3.4 de la note en réponse établie par Natixis tel que déposée à l'Autorité des Marchés Financiers le 15 avril 2021.

#### Actions gratuites en période de conservation livrées depuis le début de l'exercice 2021

Les plans d'actions gratuites ci-dessous sont arrivés à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2021 et sont soumis à une période de conservation.

- **Plan d'actions gratuites 2018 et plan d'action gratuites 2019**

La période d'acquisition de la dernière tranche de l'attribution gratuite totale de 2 943 516 actions à certains salariés de la Société et ses filiales et au mandataire social décidée par le conseil d'administration pour le Plan 2018 (sur la base de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2016 dans sa 20e résolution), et la période d'acquisition de la première tranche de l'attribution gratuite totale de 2 600 406 actions à certains salariés de la Société et ses filiales et au mandataire social décidée par le conseil d'administration pour le Plan 2019 (sur la base de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2016 dans sa 20e résolution) sont arrivées à échéance le 1er mars 2021.

En conséquence, par décision en date du 1er mars 2021, le directeur général, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le conseil d'administration, a constaté l'augmentation de capital social par incorporation de réserves à hauteur d'un montant total de 2 258 320,00 euros par émission de 1 411 450 actions nouvelles de 1,60 euro de valeur nominale pour le Plan 2018, et à hauteur d'un montant total de 864 128,00 euros par émission de 540 080 actions nouvelles de 1,60 euro de valeur nominale pour le Plan 2019, portant ainsi le montant du capital de la Société de 5 049 522 403,20 euros à 5 052 644 851,20 euros.

A titre d'information, à l'inverse, concernant le Plan Métier Paiements attribué par le conseil d'administration du 13 avril 2018, le conseil d'administration du 15 avril 2021 a pris acte qu'il n'y avait aucune livraison d'actions au titre de la première tranche du Plan arrivée à échéance au 13 avril 2021.

## 8 Assemblées générales

Actualisation de la section [8.1] du chapitre [8] du Document d'enregistrement universel 2020

### Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Sur décision du Président du conseil d'administration du 2 avril 2021, agissant sur délégation du conseil d'administration, l'assemblée générale mixte de Natixis du 28 mai 2021 se tiendra à « huis clos » au siège social de la Société (et non Palais Brongniart tel qu'indiqué dans le document d'enregistrement universel de la Société déposé à l'AMF le 9 mars 2021).

Conformément à l'avis de réunion publié le 5 avril 2021, L'assemblée générale mixte de Natixis du 28 mai 2021 se tiendra à ainsi « huis clos », sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et compte tenu des mesures administratives limitant et/ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, Natixis est en effet dans l'impossibilité de réunir physiquement ses actionnaires eu égard notamment à la fermeture des salles de conférences et de réunions, à l'obligation de respecter les mesures de distanciation physique et au nombre de personnes habituellement présentes lors des assemblées générales annuelles de la Société.

Cette décision intervient conformément (i) aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 et (ii) au décret n°2020-418 du 10 avril 2020 y afférent, étant précisé que la durée d'application de l'ordonnance et du décret susvisés a été prorogée par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021.

**Dans ce contexte, aucune carte d'admission ne sera délivrée et les actionnaires sont invités à exprimer leur vote en amont de l'assemblée générale, par les moyens de vote à distance (via un formulaire de vote par correspondance ou via la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS) ou en donnant pouvoir soit au président de l'assemblée générale soit à une personne dénommée.**

Dans la mesure où l'assemblée générale se tiendra hors la présence physique des actionnaires, il ne sera pas possible pour les actionnaires de poser des questions orales, d'amender les résolutions ou de proposer des nouvelles résolutions. Cependant, afin de favoriser le dialogue actionnarial auquel la Société est particulièrement attachée, il sera mis en place un dispositif qui permettra aux actionnaires de poser des questions et dont les modalités seront précisées ultérieurement.

La Société mettra à la disposition de ses actionnaires une retransmission, en direct et en différé, de l'intégralité de l'assemblée générale sur le site de la Société ([www.natixis.com](http://www.natixis.com)).

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site internet de la Société, qui sera mise à jour pour préciser les **modalités définitives d'organisation de l'assemblée générale et/ou pour les adapter aux mesures législatives et réglementaires en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.**





## **9 Responsable de l'Amendement au Document d'enregistrement universel et de ses amendements**

### **Responsable de l'Amendement au Document d'enregistrement universel et ses amendements**

M. Nicolas Namias

Directeur général de Natixis

### **Attestation du responsable du document d'enregistrement universel et de ses amendements**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel 2020 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris, le 12 mai 2021

Nicolas Namias

Directeur général de Natixis





## 10 Informations générales

### ✧ Notations long terme (situation au 6 mai 2021)

**Standard & Poors's** : A+ (perspective negative)

**Moody's** : A1 (perspective stable)

**Fitch Ratings** : A+ (perspective negative)

### ✧ Calendrier financier 2021

---

**6 mai 2021**

Après Bourse

Résultats du premier trimestre 2021

Assemblée générale des actionnaires  
(statuant sur les comptes de l'exercice  
2020)

---

**28 mai 2021**

### ✧ Contacts

[www.natixis.com/rubrique Investisseurs & actionnaires](http://www.natixis.com/rubrique%20Investisseurs%20&%20actionnaires)

#### **Direction de la Communication financière**

Tél. : 01 58 32 06 94

#### **Relations investisseurs institutionnels**

Tél. : 01 58 32 06 94

[investorelations@natixis.com](mailto:investorelations@natixis.com)

#### **Relations actionnaires individuels**

Tél. : 0 800 41 41 41 (numéro vert)

[actionnaires@natixis.com](mailto:actionnaires@natixis.com)

### ✧ Documents accessibles au public

Ce document est disponible dans la rubrique « Nos investisseurs & actionnaires » du site institutionnel [www.natixis.com](http://www.natixis.com) ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers <https://www.amf-france.org/fr>.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur Natixis peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier : Natixis Communication financière – Relations investisseurs - Immeuble Arc-de-Seine 30, avenue Pierre-Mendès-France 75013 Paris
- par téléphone : 01 58 19 26 34 ou 01 58 32 06 94
- par mail : [investorelations@natixis.com](mailto:investorelations@natixis.com)



◇ **Changement significatif**

A l'exception des éléments mentionnés dans cet Amendement au Document d'enregistrement universel 2020,

(i) aucun changement significatif défavorable des perspectives de l'émetteur n'est survenu depuis la fin de la dernière période pour laquelle des états financiers vérifiés ont été publiés et en particulier depuis la signature du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en date du 9 mars 2021.

(ii) aucun changement significatif de la situation financière ou de la performance financière de Natixis n'est survenu depuis le 31 mars 2021.

◇ **Responsables du contrôle des comptes**

Commissaires aux comptes titulaires

- Deloitte & Associés (représenté par l'associée signataire Charlotte Vandeputte) - 6, place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense cedex ;
- PriceWaterhouseCoopers Audit (représenté par l'associé signataire Emmanuel Benoist), 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex ;

Deloitte & Associés et PriceWaterhouseCoopers Audit sont enregistrés comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».



## 11 Table de concordance et incorporation par référence

### ✧ Incorporation par référence

L'amendement au Document d'enregistrement universel 2020 doit être lu et interprété conjointement avec les pages des documents visés ci-dessous. Ces documents sont incorporés dans le présent amendement et sont réputés en faire partie intégrante :

- le Document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 mars 2021 sous le numéro D.21-0105 qui inclut le rapport financier annuel, disponible sur le site internet de Natixis : <https://www.natixis.com>

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Amendement au Document d'enregistrement ont été déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers et sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.natixis.com>) et sur le site Internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.



✧ **Rubriques de l'annexe I du règlement européen n°2017/1129**

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

		Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2020	Document d'enregistrement universel 2020
<b>SECTION 1</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE</b>	<b>57</b>	<b>598</b>
<b>Point 1.1</b>	Personne responsable	57	598
<b>Point 1.2</b>	Déclaration de la personne responsable	57	598
<b>Point 1.3</b>	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert		
<b>Point 1.4</b>	Informations provenant d'un tiers		
<b>Point 1.5</b>	Approbation de l'autorité compétente		
<b>SECTION 2</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>59</b>	<b>391 ; 604</b>
<b>SECTION 3</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>40 à 45</b>	<b>111 à 120</b>
<b>SECTION 4</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>		
<b>SECTION 5</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
<b>Point 5.1</b>	Principales activités	33	4-5 ; 23 à 35 ; 604
<b>Point 5.2</b>	Principaux marchés		4-5 ; 361 à 367 ; 604
<b>Point 5.3</b>	Indiquer les événements importants dans le développement des activités de l'émetteur.		226 à 231 ; 243 ; 245
<b>Point 5.4</b>	Stratégie et objectifs	29-30	10 à 13 ; 18-19 ; 459 à 533
<b>Point 5.5</b>	Dépendance éventuelle à l'égard de brevets, de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication		167
<b>Point 5.6</b>	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée la déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.		23 à 35 ; 226 à 240
<b>Point 5.7</b>	Investissements		242 ; 604
<b>SECTION 6</b>	<b>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>		
<b>Point 6.1</b>	Description sommaire du groupe et de la place qu'y occupe l'émetteur.		4-5 ; 22-23
<b>Point 6.2</b>	Liste des filiales importantes		392 à 403
<b>SECTION 7</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>		
<b>Point 7.1</b>	Situation financière	3 à 28	137 à 148 ; 153 à 160 ; 232 à 240 ; 604
<b>Point 7.2</b>	Résultats d'exploitation		6 ; 232-233 ; 249
<b>SECTION 8</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>		
<b>Point 8.1</b>	Informations sur les capitaux (à court terme et à long terme).		171 à 182 ; 254-255
<b>Point 8.2</b>	Source et montant des flux de trésorerie et description de ces flux.		256
<b>Point 8.3</b>	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement.		153 à 157
<b>Point 8.4</b>	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur.		N/A
<b>Point 8.5</b>	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2. de l'annexe 1		N/A
<b>SECTION 9</b>	<b>ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b>		<b>171 ; 175 à 178 ; 182 à 184 ; 219 à 221</b>
<b>SECTION 10</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>		<b>243 ; 245 ; 261-262</b>
<b>SECTION 11</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>		<b>N/A</b>

<b>SECTION 12</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>		
<b>Point 12.1</b>	Organes d'administration et de direction	31-32	14-15 ; 38 à 89
<b>Point 12.2</b>	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale		73
<b>SECTION 13</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>		
<b>Point 13.1</b>	Montant de la rémunération versée et avantages en nature		90 à 108
<b>Point 13.2</b>	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre.		371 à 379
<b>SECTION 14</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>		
<b>Point 14.1</b>	Date d'expiration des mandats actuels		39
<b>Point 14.2</b>	Contrats de service liant les membres des organes d'administration		74-75
<b>Point 14.3</b>	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération		79-80 ; 83-84
<b>Point 14.4</b>	Déclaration de conformité à un code de gouvernement d'entreprise		40
<b>Point 14.5</b>	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise		41 à 64
<b>SECTION 15</b>	<b>SALARIÉS</b>		
<b>Point 15.1</b>	Nombre de salariés et répartition des effectifs		521
<b>Point 15.2</b>	Participations et stock-options		104 ; 544-545
<b>Point 15.3</b>	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.		422-423
<b>SECTION 16</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>		
<b>Point 16.1</b>	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote		542-543
<b>Point 16.2</b>	Existence de droits de vote différents		542 à 545
<b>Point 16.3</b>	Contrôle de l'émetteur		546
<b>Point 16.4</b>	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle		549
<b>SECTION 17</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES</b>		<b>387 ; 604</b>
<b>SECTION 18</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>		
<b>Point 18.1</b>	Informations financières historiques		249 à 403 ; 413 à 449
<b>Point 18.2</b>	Informations financières intermédiaires et autres		
<b>Point 18.3</b>	Audit des informations financières annuelles historiques		404 à 412 ; 450 à 454
<b>Point 18.4</b>	Informations financières pro forma		232 à 239
<b>Point 18.5</b>	Politique en matière de dividendes		7 ; 244 ; 551 ; 553 ; 559 ; 604
<b>Point 18.6</b>	Procédures judiciaires et d'arbitrage		165 à 167
<b>Point 18.7</b>	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	59	243 ; 245 ; 261-262
<b>SECTION 19</b>	<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>		
<b>Point 19.1</b>	Capital social	54-55	439 ; 544 ; 604
<b>Point 19.2</b>	Acte constitutif et statuts		593 à 597
<b>SECTION 20</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>		<b>167</b>
<b>SECTION 21</b>	<b>DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	<b>58</b>	<b>599</b>



30, avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris  
Tél. : +33 1 58 32 30 00  
[www.natixis.com](http://www.natixis.com)

